

4. Analyse des impacts du projet

4.1. Détermination et évaluation des impacts du projet principal

Les travaux prévus étant mineurs et de courte durée, la détermination et l'évaluation des impacts ont considéré uniquement la phase de construction et sa suite à plus long terme (**tableau 24**). Les impacts associés à la phase de conception du projet ont été jugés négligeables. De plus, on ne peut pas considérer qu'il y aura une phase d'exploitation comme telle, puisqu'il ne s'agit pas d'un aménagement qui se prête à ce type d'analyse comme le serait une usine, par exemple. Finalement, il est à noter que les activités ayant cours sur la propriété ne seront pas affectées par les travaux car la berge est peu utilisée par les propriétaires actuels. Seuls quelques camions et machines de chantier devraient voyager à travers le site durant les opérations.

4.1.1. L'enlèvement et le confinement des scories

QC-13 La modification locale de la qualité de l'eau constitue le premier impact négatif possible relativement à l'enlèvement et au confinement des scories (**tableau 24**). L'apport de sédiments dans l'eau, causé par le creusage, pourrait en effet diminuer la pénétration de la lumière et nuire à la frayère à Esturgeon jaune située en amont du site à l'étude. Toutefois, l'analyse des courants à proximité du site à l'étude indique que si des sédiments se retrouvent dans l'eau, ils ne pourront se rendre à la frayère puisque le barrage crée une barrière infranchissable. Rappelons cependant qu'aucun travail ne s'effectuera dans le littoral et, durant la période estivale, les eaux sont à leur plus bas niveau. Ainsi, les travaux ne devraient jamais entrer en contact avec l'eau. Des équipements anti-pollution devront être prévus pour empêcher la migration de contaminants vers le lac Saint-Louis suite à un bris d'équipement. Une attention particulière sera toutefois apportée lors du remblaiement, surtout près du haut du talus, pour éviter les éboulis. Il s'agit d'un impact jugé négligeable.

Un impact positif sur la nature des sols est attendu du projet puisque qu'environ 40 000 tonnes de résidus industriels seront enlevées de la rive.

Tableau 24. Détermination et évaluation des impacts liés au projet principal

		Lors de travaux				Suite au projet			
		Excavation des scories pour le recyclage et confinement des scories	Remblaiement de la berge	Enrochement du talus	Stabilisation de la rive par la végétation	Excavation des scories pour le recyclage et confinement des scories	Remblaiement de la berge	Enrochement du talus	Stabilisation de la rive par la végétation
Éléments environnementaux	Eau	0	-	+	+	0	+	+	+
	Sol	+	+	0	+	+	+	0	+
	Air	-	-	-	0	+	0	0	+
	Bruit	-	-	-	0	NA	NA	NA	+
	Faune	-	-	0	+	+	+	+	+
	Flore	-	-	0	+	+	+	0	+
	Population	0	0	0	+	+	+	0	+
	Activité économique	+	+	+	+	0	0	0	0
	Activité récréative	0	0	0	0	+	+	0	+
	Paysage	-	-	0	+	+	+	+	+

Légende :

- + Impact positif
- Impact négatif
- 0 Impact négligeable
- NA Non applicable

L'excavation des remblais de scories se fera sur toute leur épaisseur dans la partie est du site, soit jusqu'aux remblais bruns ou jusqu'au roc, tandis que dans la partie ouest du site, les scories seront confinées avec de la terre végétale propre. Ainsi, une grande proportion des contaminants éventuels sera enlevée. Cependant, comme les scories ne sont pas des matières dangereuses, le gain est jugé faible, mais de longue durée.

Un impact négatif est anticipé relativement à l'enlèvement des scories, soit la modification locale de la qualité de l'air. Causé par la circulation des équipements, le soulèvement de la poussière peut en effet altérer la composition de l'air. Il s'agit toutefois d'un impact d'une intensité jugée de faible à moyenne et de courte durée.

Le bruit constitue un autre impact négatif appréhendé relativement à l'enlèvement des scories. Émanant des équipements, il peut en effet constituer une nuisance pour la faune, la population et les adeptes de plein-air locaux. De par la localisation des travaux, on s'attend toutefois à ce que l'impact soit d'une intensité faible et de courte durée.

Un impact négatif également anticipé relativement à l'enlèvement des scories est la perte du couvert végétal pendant les travaux. En plus d'appauvrir le paysage, la perte du couvert végétal pourrait contribuer à l'apport de particules dans l'eau, à l'érosion des sols, aux dommages causés par le vent et à la perte d'abri et de nourriture pour la faune. Il s'agit cependant d'un impact d'intensité moyenne, car tout sera mis en œuvre pour prévenir tout éboulement dans l'eau, et de courte durée. Par la suite, étant donné qu'il est prévu de renaturaliser la berge, les conditions initiales seront restaurées, voire améliorées puisque la rive sera stabilisée par la végétation sur les premiers 10 mètres du replat. Par ailleurs, les arbres étant conservés le plus possible, notamment les deux regroupements situés dans le secteur 5, ils continueront à agir comme écran face au réchauffement excessif de l'eau, brise-vent naturel, barrière contre les apports de sédiments et filtre contre la pollution de l'eau, tout en préservant une partie du paysage.

Pour la faune aquatique, puisque les travaux ne seront pas effectués dans le littoral, l'impact sur les poissons est jugé minime et ce, même pour l'Esturgeon jaune et l'Anguille d'Amérique qui ont un potentiel de présence à proximité du site évalué, respectivement à élevé et moyen. De plus, les travaux se déroulant

de juin à septembre ne devraient pas affecter les deux espèces de couleuvre à statut précaire et ayant un potentiel de présence sur la propriété jugé moyen, puisque leur période sensible est en avril. L'impact sur les autres espèces d'herpétofaune, les oiseaux et le mammifère à statut précaire est jugé négligeable puisque leur présence sur la propriété est évaluée à faible et très faible.

QC-19 Les scories seront acheminées chez le recycleur *Carrières Sud-Ouest inc.* situé à Melocheville par la route 132. Sur cette route passent environ 11 700 véhicules par jour, dont environ 800 véhicules lourds par jour (Ministère des Transports du Québec, Ouest de la Montérégie, conversation téléphonique). L'excavation de 40 000 tonnes de matériaux correspond à l'utilisation d'environ 2 000 camions. En supposant que les travaux seront réalisés sur deux mois à l'été durant (juin et juillet), soit 40 jours ouvrables, cela représente environ 50 camions par jour de plus. Ceci équivaut à une augmentation du trafic de véhicules lourds de moins de 6,5 %. Ainsi, les impacts négatifs reliés au bruit et au trafic des camions devraient être minimes. Par ailleurs, le recycleur étant relativement proche, à Melocheville, les nuisances reliées au transport des scories ne devraient pas affecter une part trop importante de citoyens des municipalités de Beauharnois et Melocheville.

Un autre impact positif anticipé relativement à l'enlèvement et au confinement des scories est la modification de l'activité économique. Des emplois étant créés, l'économie locale en tirera un avantage marginal et de courte durée, soit les personnes employées pour la réalisation des travaux et le personnel du recycleur.

Enfin, la vue d'équipements lourds travaillant en bordure du lac St-Louis et des excavations à nu devrait avoir un impact négatif sur le paysage, mais cela pour une brève période.

4.1.2. Le remblaiement de la berge

La modification locale de la qualité de l'eau constitue le premier impact négatif potentiel relativement au remblaiement de la berge (**tableau 24**). L'apport de sédiments dans l'eau, causé par le remblaiement, pourrait en effet diminuer la pénétration de la lumière et nuire à la frayère à Esturgeon jaune située en amont du site à l'étude. Toutefois, l'analyse des courants à proximité du site à

l'étude indique que si des sédiments se retrouvent dans l'eau, ils ne pourront se rendre à la frayère puisque le barrage crée une barrière infranchissable. Une attention particulière sera toutefois apportée lors du remblaiement, surtout près du haut du talus. Des équipements de protection contre les déversements d'hydrocarbures devront être prévus.

Les autres principaux impacts négatifs relativement au remblaiement de la berge sont liés au bruit et à la qualité de l'air. En effet, durant les opérations de remblaiement, la machinerie utilisée risque de perturber localement la qualité de l'air ainsi que de générer du bruit. Néanmoins ces impacts seront de courte durée (mois de juin et juillet) et de faible ampleur. Il y aura également à court terme la perte de végétaux là où se fera le remblaiement. La vue d'équipements lourds présents sur la berge sera un élément négatif dans le paysage mais de courte durée.

Durant les travaux, des emplois étant créés, l'économie locale en tirera un avantage marginal et de courte durée.

Le remblaiement de la berge, suite à la réalisation du projet, présente des impacts positifs indéniables. Remblayés à l'aide de terre végétale composée entre autre de compost, le terrain sera en effet plus sain et de meilleure qualité que les remblais de scories précédemment en place, tout en limitant l'exposition des espèces fauniques et floristiques. Cet ajout de terreau riche contribuera à améliorer la biodiversité du sol et favorisera la croissance des végétaux existants et ceux qui seront plantés.

4.1.3. L'embrochement du talus

Les principaux impacts négatifs lors de l'embrochement du talus sont liés au bruit et à la qualité de l'air. En effet, la machinerie utilisée durant les opérations risque de perturber localement la qualité de l'air ainsi que de générer du bruit. Néanmoins ces impacts seront de très courte durée (mois de juin et juillet) et de faible ampleur.

Les impacts appréhendés (poussières et bruit générés) au niveau de la population et de l'activité récréative sont considérés comme négligeables étant donné que les travaux seront réalisés pendant les heures de travail de la journée

et que la population et l'activité récréative ne se trouvent pas directement à proximité de la zone des travaux.

La modification locale de la qualité de l'eau constitue un impact positif appréhendé relativement à l'enrochement du talus. L'enrochement protège la rive contre l'action érosive des vagues, des courants et des glaces du fleuve.

Un autre impact positif mineur anticipé relativement à l'enrochement du talus est la modification de l'activité économique. Des emplois étant créés, l'économie sera en effet bonifiée, mais localement et sur une courte durée.

4.1.4. La stabilisation de la rive par la végétation

Le rétablissement du couvert végétal de la rive sur une largeur d'un minimum de 10 mètres, constitue un impact positif majeur appréhendé et ce, pour plusieurs éléments environnementaux (**tableau 24**). En plus d'embellir le paysage, le couvert végétal diversifié composé d'espèces indigènes et comportant les trois strates (herbacées, arbustive et arborescente) constitue une barrière contre l'apport de sédiments dans l'eau, un rempart contre l'érosion des sols, un écran au réchauffement excessif de l'eau, un régulateur du cycle hydrologique, un filtre contre la pollution de l'eau, un brise-vent naturel et un habitat pour la faune. Ces effets devraient être bénéfiques à long terme.

En effet, la modification locale de la qualité de l'eau constitue un impact positif appréhendé relativement à la revégétalisation de la rive. En ralentissant la vitesse du ruissellement, la végétation retient les sédiments avant qu'ils ne parviennent au plan d'eau et protègent la rive contre l'érosion. Par exemple, les rangs de plançons mise en place dans les secteurs 4 et 5, joueront un rôle d'armature dans le remblai nouvellement déposé et permettront de stabiliser la rive. Cet effet devrait être bénéfique à long terme.

Un autre impact positif anticipé relativement à la revégétalisation de la rive est la modification de l'activité économique. Des emplois étant créés lors de la plantation, l'économie sera en effet avantagée localement, mais sur une courte durée.

Les impacts appréhendés au niveau de la qualité de l'air et du bruit sont considérés négligeables étant donné que les travaux seront réalisés en partie manuellement et sur une courte période (durant les mois d'août et septembre)

et confondus avec les activités quotidiennes de l'exploitation du site par le propriétaire actuel.

4.2. Détermination et évaluation des impacts de la variante 1

Dans le cas où le recyclage des remblais de scories ne serait pas réalisable, la variante 1 du projet serait alors retenue. Il s'agit, comme mentionné dans la section 3, de remblayer les scories avec une couche de 25 centimètres d'épaisseur constituée de matériaux et de terre végétale propres. De plus, les blocs de scories seront évacués et l'enrochement du talus sera restauré. La berge sera ensuite stabilisée et revégétée de la même manière que dans le cas du projet principal de restauration, pour les secteurs 1 à 3. Les impacts engendrés par cette variante sont sensiblement les mêmes que ceux engendrés par le projet principal (**tableau 25**).

Cette variante 1 pourra être mise en œuvre dans le cas où le recyclage ne sera pas possible, car les analyses de lixiviation ont montré que les scories ne lixivient pas et donc ne peuvent pas être considérées comme des matières dangereuses (voir la section 2.2.1.10.2). De plus, les autres analyses effectuées ont montré que les remblais de scories ne présentaient pas d'autre contamination significative, ni organique, ni inorganique. Par ailleurs, on a constaté que la végétation croît normalement sur les remblais de scories, n'indiquant pas une toxicité importante malgré les fortes concentrations de manganèse. Ces observations ont été confirmées par une analyse de risque qui a démontré que les remblais de scories ne présentaient pas de risques toxicologiques et écotoxicologiques significatifs (Riscan, 1998).

4.2.1. Le confinement des scories

Dans leur ensemble, les impacts positifs et négatifs liés au remblaiement des scories versus l'excavation des scories pour le recyclage, tel que décrit dans le projet principal, sont semblables. Cependant, le gain est prévu comme étant moindre au niveau de la qualité des sols car les scories sont laissées en place.

Tableau 25. Détermination et évaluation des impacts liés à la variante 1

		Lors de travaux			Suite au projet		
		Remblaiement des scories	Enrochement du talus	Renaturalisation de la rive	Remblaiement des scories	Enrochement du talus	Renaturalisation de la rive
Éléments environnementaux	Eau	-	+	+	+	+	+
	Sol	+	0	+	0 à +	0	0 à +
	Air	-	-	0	0	0	+
	Bruit	-	-	0	NA	NA	+
	Faune	-	0	+	+	+	+
	Flore	0	0	+	+	0	+
	Population	0	0	+	+	0	+
	Activité économique	+	+	+	0	0	0
	Activité récréative	0	0	0	+	0	+
	Paysage	-	0	+	+	+	+

Légende :

- + Impact positif
- Impact négatif
- 0 Impact négligeable
- NA Non applicable

4.2.2. L'embrochement du talus

Cette activité aurait sensiblement les mêmes impacts positifs et négatifs que pour la même activité prévue au niveau du projet principal.

4.2.3. La stabilisation de la rive par la végétation

Les impacts positifs prévus seraient essentiellement les mêmes que pour la même activité prévue au projet principal. Toutefois, les pentes ne seront pas adoucies et certaines techniques de génie végétal (rangs de plançons) ne seront pas employées.

4.3. Atténuation des impacts

QC-28

Afin de limiter les impacts sur la faune et la flore, la période de l'été a été choisie pour débiter les travaux. En effet, étant donné que la renaturalisation de la berge constitue la dernière étape de restauration, et que celle-ci ne doit pas être réalisée durant les mois de sécheresse mais effectuée avant le gel hivernal, les travaux d'excavation, de remblaiement, de confinement et d'embrochement du talus se devaient d'être réalisés au cours des mois de juin et juillet. Par ailleurs, le prélèvement des végétaux (des saules pour les rangs de plançons) peut commencer après l'aoûtement des bourgeons, c'est-à-dire à partir de la mi-septembre.

En ce qui concerne les deux espèces de couleuvre à statut précaire et ayant un potentiel de présence sur la propriété jugé moyen, les travaux seront réalisés après leur période sensible, qui se situe au cours du mois d'avril.

La proscription des travaux en dehors des périodes prescrites par la réglementation municipale, soit entre 7h00 et 21h00, constitue une mesure d'atténuation. Elle permettra de restreindre le bruit, diminuant l'ampleur des impacts anticipés sur la population et les adeptes de plein-air locaux.

L'interdiction pour les différents entrepreneurs de procéder à des changements d'huile ou des remplissages de carburant en bordure du lac Saint-Louis constitue une autre mesure d'atténuation. Ces derniers devront également

prévoir des équipements d'intervention en cas de déversement. Enfin, ils auront l'obligation contractuelle de garder la chaussée de la route 132 propre en tout temps.

QC-30 Enfin, aucune clôture en géotextile ne sera installée dans le lac Saint-Louis. En effet, les travaux seront réalisés du haut du replat de la rive vers le bas du talus, prévenant ainsi tout éboulement dans le lac Saint-Louis. Par ailleurs, ils seront, en tout temps, réalisés à sec. S'il s'avérait que le niveau d'eau est trop haut, les travaux seront reportés à une date ultérieure afin de ne pas travailler dans l'eau.

4.4. Compensation des impacts résiduels

Aucun impact résiduel significatif n'étant attendu suite à la réalisation du projet de restauration environnementale proposé par Elkem, aucune mesure de compensation n'est prévue.

4.5. Synthèse du projet

Rappelons que dans le cas où le recyclage des scories est possible, le projet principal sera mis en œuvre. Si cette option d'avère impossible, la variante 1 sera alors retenue. Les deux sections suivantes récapitulent les deux choix possibles.

4.5.1. Synthèse du projet principal

L'entreposage historique de scories sur le site de l'ancienne usine d'Elkem située à Beauharnois a généré des scories le long de la berge sur une distance évaluée à environ 815 mètres.

Consistant à enlever par creusage les scories retrouvées le long de la berge ou à les confiner en partie sous une couche de matériaux propres, à combler la berge à l'aide de matériaux et de terre végétale propres, à restaurer l'enrochement et à stabiliser et revégéter la rive, le projet principal de restauration environnementale proposé par Elkem contribuera à long terme à diminuer les

impacts négatifs sur l'environnement immédiat, favoriser les habitats fauniques et restaurer un aspect visuel convenable de la berge. Enfin, en plus de rétablir le caractère naturel des lieux, la revégétalisation de la rive offrira une meilleure stabilisation de la berge, une diminution du potentiel d'érosion des sols et une augmentation de la diversité de la faune de par la diversité du couvert végétal et l'agrandissement de la superficie de la bande riveraine.

Le coût total du projet de restauration environnementale proposé par Elkem est estimé à environ 600 000 \$:

- 200 000 \$ pour l'enlèvement et le confinement des scories ;
- 100 000 \$ pour le remblaiement de la berge ;
- 100 000 \$ pour l'enrochement du talus ;
- 200 000 \$ pour la renaturalisation de la rive.

Elkem envisage réaliser les travaux d'excavation, de confinement, de remblaiement de la berge et de restauration de l'enrochement durant les mois de juin et juillet 2010 et la stabilisation de la rive, durant les mois d'août et septembre 2010.

Par ailleurs, certains impacts négatifs, généralement de courte durée et de faible intensité, sont appréhendés relativement au projet de restauration environnementale proposé par Elkem. Ils sont principalement associés aux travaux mécaniques d'excavation, d'enrochement du talus et de remblaiement des scories :

- la modification locale de la qualité de l'air ;
- le bruit ;
- l'aspect visuel négatif associé à la présence d'équipements lourds en bordure du lac St-Louis, mais sur une courte durée ;
- la perte du couvert végétal, lequel sera toutefois rétabli et augmenté dans la phase subséquente de revégétalisation de la rive.

Différentes mesures d'atténuation sont toutefois prévues pour contrer ces impacts négatifs :

- la réalisation des travaux selon les périodes prescrites par la réglementation municipale ;

- l'interdiction pour les entrepreneurs de procéder à des changements d'huile ou des remplissages de carburant en bordure du lac Saint-Louis, la conservation sur place d'équipements d'intervention en cas de déversement et l'obligation de garder la chaussée de la route 132 propre en tout temps.
- le début des travaux après la période sensible (avril) des deux espèces de couleuvre à statut précaire et ayant un potentiel de présence sur la propriété jugé moyen.

Parmi les répercussions positives identifiées relativement au projet de restauration environnementale proposé par Elkem, citons l'enlèvement d'une proportion importante des scories, le confinement des scories, la stabilisation et la revégétalisation de la rive sur une largeur de 10 mètres avec des restrictions d'usage (bénéfique pour la faune, la qualité de l'eau, la réduction de l'érosion par les facteurs hydrique et éolien et l'esthétique des lieux) et la création d'une dizaine d'emplois pendant près de quatre (4) mois.

4.5.2. Synthèse de la variante 1

Consistant à confiner les scories retrouvées le long de la berge à l'aide d'une couche de 25 centimètre de terre végétale propre, à restaurer l'enrochement et à stabiliser la rive par la végétation, la variante 1 du projet de restauration environnementale proposée par Elkem contribuera également à long terme à diminuer les impacts négatifs sur l'environnement immédiat et restaurer l'aspect visuel de la berge. Enfin, en plus de rétablir le caractère naturel des lieux, la revégétalisation de la rive offrira une meilleure stabilisation de la berge, une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la diversité de la faune de part la diversité du couvert végétal et l'agrandissement de la superficie de la bande riveraine.

Le coût total du projet de restauration environnementale proposé par Elkem est estimé à environ 325 000 \$:

- 75 000 \$ pour le confinement des scories ;
- 50 000 \$ pour l'enrochement du talus ;
- 200 000 \$ pour la renaturalisation de la rive.

Elkem envisage réaliser les travaux de confinement des remblais de la berge et de restauration de l'enrochement durant les mois de juin et juillet 2010 et la renaturalisation de la rive, durant les mois d'août et septembre 2010.

Par ailleurs, certains impacts négatifs, très semblables à ceux du projet principal, généralement de courte durée et de faible intensité, sont appréhendés relativement au projet de restauration environnementale proposé par Elkem. Ils sont principalement associés aux travaux mécaniques de confinement des scories et d'enrochement du talus :

- la modification locale de la qualité de l'air ;
- le bruit ;
- l'aspect visuel négatif lié à la présence d'équipements lourds en bordure du lac St-Louis, mais sur une courte durée ;
- la perte du couvert végétal, lequel sera toutefois rétabli et augmenté dans la phase subséquente de revégétalisation de la rive.

Dans cette variante, le gain au niveau de la qualité des sols sera moindre que pour le projet principal étant donné qu'il n'y aurait pas de résidus industriels excavés et enlevés de la propriété pour des fins de recyclage.

Les impacts positifs seraient cependant très semblables à ceux du projet principal.

5. Gestion des risques d'accident

5.1. Estimation des conséquences majeures

L'affaissement du talus constitue le principal risque d'accident relié au projet de restauration environnementale proposé par Elkem. La pelle hydraulique pouvant causer une surcharge importante au sommet du talus, une masse du sol sous-jacent peut en effet être mise en mouvement et s'affaisser. Bien que les scories ne lixivient pas, l'apport excessif de remblais contenant des scories qui pourrait en résulter aurait pour conséquence d'affecter localement la qualité de l'eau du lac Saint-Louis.

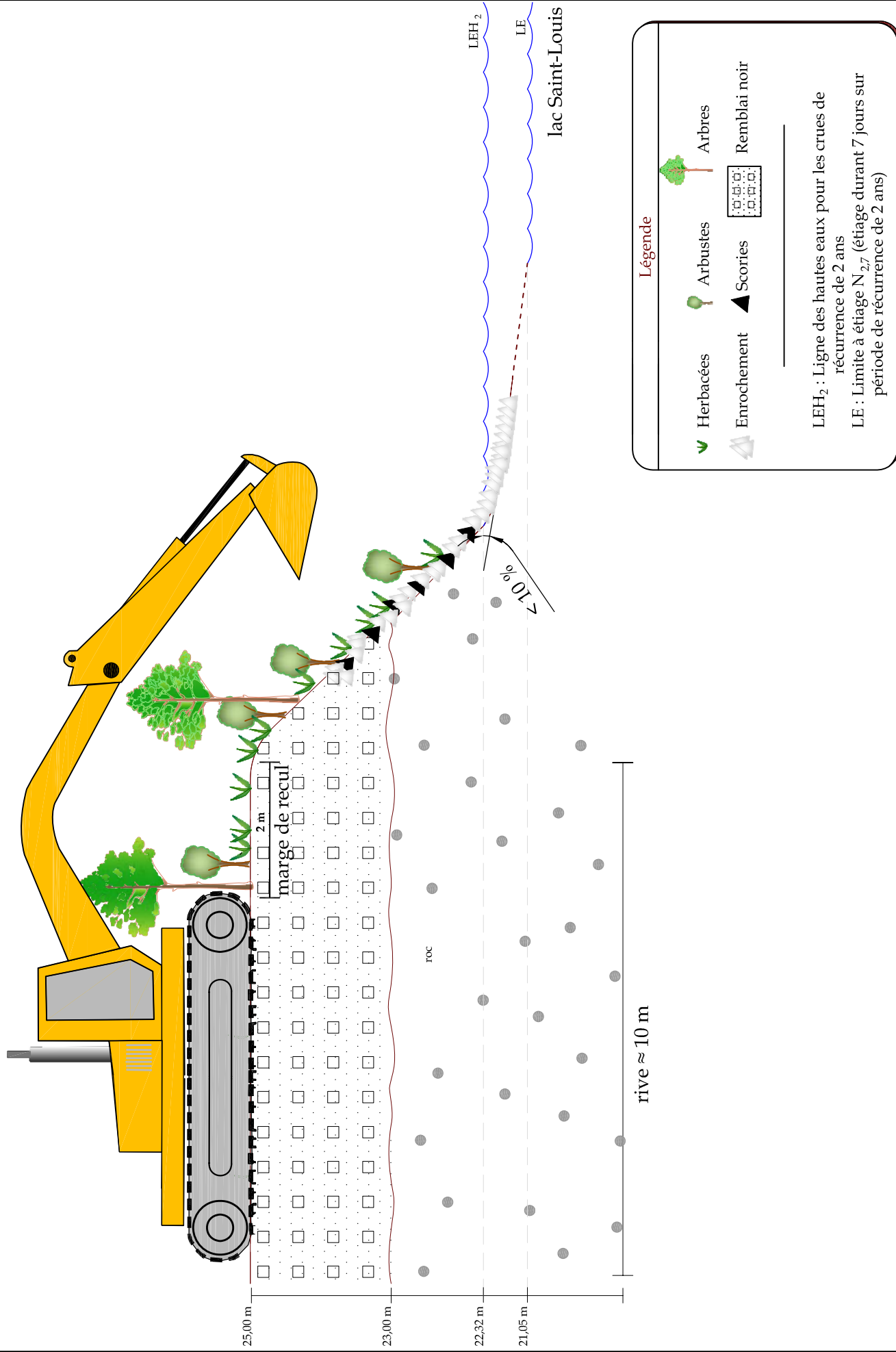
Soulevons également que la perte de lubrifiant ou de carburant suite à une fuite d'un équipement ou à une erreur de manutention de la part des entrepreneurs pourraient également contribuer à contaminer le milieu environnant.

5.2. Programme de surveillance

QC-29 Afin de contrer les conséquences pouvant découler de l'affaissement du talus, l'initiateur du projet et son consultant en environnement veilleront à ce que la pelle hydraulique conserve une marge de recul d'au moins 2 mètres par rapport au talus (**figure 33**). La marge de recul est réalisable et suffisamment importante pour assurer la sécurité de l'opérateur et la stabilité du talus tout en offrant la possibilité de travailler jusqu'au pied du talus. En effet, la pelle hydraulique qui sera probablement utilisée possède une profondeur de fouille maximale proche de 8 m et une portée d'environ 10 m. Aucun équipement ne sera autorisé à circuler à l'intérieur de la marge de recul de deux mètres. Un marquage au sol pourra être pratiqué à cette fin.

QC-30 Il n'y aura pas de rideau de confinement dans le lac Saint-Louis, étant donné que l'on ne prévoit pas travailler dans l'eau. De plus, l'excavation des remblais de scories se fera de haut en bas du talus, prévenant ainsi tout éboulement dans le lac.

Figure 33. La marge de recul



Toutes les personnes présentes sur le site devront porter les équipements de protection personnelle (lunettes, gants, casques, chaussures de sécurité). Elles devront se conformer à la mesure de protection tel que stipulé dans le *Code de sécurité pour les travaux de construction (2009)*. Par ailleurs, les personnes circulant au pied de la berge et autour de la pelle hydraulique devront le faire lorsque celle-ci sera arrêtée et la pelle posée sur le sol.

Les entrepreneurs seront tenus d'avoir en leur possession une trousse d'intervention d'urgence en cas de déversement. Le consultant en environnement aura en sa possession les numéros d'urgence à contacter en cas de déversement. Il arrêtera les travaux en cas de non respect des clauses ou suite à un accident ayant des conséquences environnementales.

5.3. Plan des mesures d'urgence

Avant de débiter les travaux, le consultant en environnement devra veiller à ce que l'entrepreneur dispose des équipements d'intervention requis et à ce que le personnel connaisse les dispositions du présent plan de mesures d'urgence.

Alerte

QC-31 En cas d'accident, le consultant en environnement devra prévenir l'initiateur du projet (téléphone : 418 549-4171). En fonction de la nature de l'accident, Urgence-Environnement (téléphone : 866 694-5454), Environnement Canada (téléphone : 866 283-2333), le service environnement de la ville de Beauharnois (M. Daniel Leblanc, téléphone : 450 4293959) et le service des incendies et de police local (téléphone : 911) pourraient également être avisés.

Lieu de rassemblement

En cas d'accident majeur, le lieu de rassemblement sera à l'entrée du site de l'ancienne usine d'Elkem située à Beauharnois, soit près de la route 132.

Décisions

La personne responsable des décisions importantes en cas d'accident sera le président d'Elkem, M. Pierre Gauthier (téléphone : 418 549-4171). En son absence, M. Léo Bertrand pourra être contacté (téléphone : 514 194-0193).

Exercice

Un exercice d'urgence sera tenu autour d'une simulation d'un déversement. Il aura lieu à un moment imprévisible pour l'entrepreneur.

Contracteur en environnement

En cas de déversement majeur, les services de Veolia pourront être retenus (téléphone : 450 377-5952).

6. Surveillance environnementale

Effectuée à temps plein, la surveillance environnementale s'étendra de juin jusqu'en octobre 2010 (**tableau 22**).

Elle sera assurée par l'initiateur du projet et son consultant en environnement. Ces derniers contrôleront les travaux des entrepreneurs liés à l'excavation et au confinement des remblais de scories, à l'enrochement du talus, au remblaiement des excavations et à la stabilisation de la rive par la végétation et s'assureront qu'ils soient réalisés en conformité avec les spécifications formulées aux sections 3.3 et 3.4. Ils veilleront également à ce que soient appliquées les mesures d'atténuation proposées à la section 4.3. Enfin, ils s'assureront du respect des mesures présentées aux secteurs 5.2 et 5.3 afin de prévenir les risques d'accident.

QC-32

Tout au long de la réalisation des travaux, à raison d'une fois par semaine, des échantillons d'eau de surface et de profondeur, pourront être prélevés et analysés pour le manganèse et la turbidité. Ceux-ci seront échantillonnés en amont du site, en face de la berge à restaurer et en aval, afin d'obtenir une représentation spatiale d'une éventuelle contamination. Le manganèse sera analysé étant donné que c'est le paramètre le plus représentatif de la caractérisation des remblais de scories. Dans le cas où des valeurs anormalement élevées seraient détectées, supérieures à 0,05 mg/l qui est le critère pour les eaux de surface pour des fins de prévention de la contamination, les travaux seraient arrêtés jusqu'à ce que la concentration diminue sous ce seuil. La turbidité de l'eau pourra également être analysée pour vérifier l'apport de sédiments dans l'eau.

Par ailleurs, advenant des plaintes des citoyens du voisinage, des mesures de bruit et de poussière dans l'air pourront être effectuées.

Toutes les actions de surveillance environnementale seront consignées dans un rapport.

7. Suivi environnemental

Assuré par l'initiateur du projet et son consultant en environnement, le suivi environnemental proposé touche les activités suivantes :

- des arrosages, si des périodes de sécheresse surviennent, pour éviter la perte des végétaux qui n'auront pas encore développé de réseau racinaire adéquat ;
- dans l'éventualité où des dommages seraient constatés, en particulier après le premier hiver, les correctifs requis et le remplacement des végétaux qui mourront ou dépériront ;
- le rétablissement des pierres et des blocs en saillie ou en surplomb qui pourraient facilement débouler ou être arrachés par les glaces ou les matériaux charriés par l'eau et menacer la stabilité de l'enrochement.

QC-33 Effectué à temps partiel, le suivi environnemental s'achèvera en septembre 2012 (**tableau 22**). De plus, un rapport de suivi annuel sera produit par l'initiateur sur la reprise de la végétation, les activités effectuées et les observations notées tout au long des trois années, depuis l'exécution des travaux.

Glossaire

BERGE

La berge correspond à la ligne latérale plus ou moins escarpée du lit d'un lac qui peut être submergée sans que les eaux ne débordent.

GÉNIE VÉGÉTAL

Techniques alliant les principes de l'écologie et du génie pour concevoir et mettre en œuvre des ouvrages de stabilisation de talus, de berges et de rives en utilisant des végétaux comme matériaux de base pour confectionner des armatures végétales.

LIGNE DES HAUTES EAUX

La ligne des hautes eaux est la ligne qui sert à délimiter le littoral et la rive des lacs et des cours d'eau. Elle peut être déterminée à partir de critères botaniques, à défaut elle est considérée équivalente à la limite des inondations de récurrence de 2 ans.

LIMITE DES INONDATIONS DE RÉCURRENCE DE 2 ANS

La limite des inondations de récurrence de 2 ans correspond à la limite des crues qui, selon les probabilités, sont susceptibles de se produire une fois par 2 ans.

LIMITE DES INONDATIONS DE RÉCURRENCE DE 100 ANS

La limite des inondations de récurrence de 100 ans correspond à la limite des crues qui, selon les probabilités, sont susceptibles de se produire une fois par 100 ans.

LITTORAL

Le littoral est la partie du lit des lacs et des cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux jusqu'au centre du lac ou du cours d'eau.

PLATIÈRE RIVERAINE OU REPLAT

Une platière est une étendue de terrain qui est assez plane. Il s'agit d'une zone de transition entre un relief et un plan d'eau ou la base d'une vallée. Il n'y a pas de réseau d'écoulement d'eau clairement défini en ce lieu.

RIVE

La rive est une bande de terre qui borde les lacs et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux.

TALUS

Le talus est un terrain en pente forte généralement courte en bordure d'une surface relativement plane.

TRANSECT

Le transect représente un espace le long d'un tracé linéaire. Il est illustré horizontalement et permet de mettre en évidence une superposition de coupe biogéographique.

Références

- AARQ. 2009. *Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune*. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.
- Bio Géo Environnement ONYX. 1995. *Caractérisation complémentaire des sols et de l'eau souterraine - Site de la compagnie Elkem Métal Canada inc. à Beauharnois - Usine de silicium et de ferro-manganèse*.
- Bio Géo Environnement ONYX. 1996. *Suivi environnemental de la qualité de l'eau souterraine - Site de la compagnie Elkem Métal Canada inc. à Beauharnois - Usine de ferro-manganèse*.
- Bio Géo Environnement ONYX. 2001. *Caractérisation environnementale des résidus - Ancienne carrière à Melocheville*.
- Bio Géo Environnement ONYX. 2003. *Suivi environnemental de l'eau souterraine aux sites de l'ancienne carrière et de l'ancienne usine d'Elkem Métal Canada inc.*
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. août 2008. *Extractions du système de données pour le territoire de Beauharnois*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).
- Centre d'Expertise en Analyse Environnementale du Québec. (CEAEQ). 2005. *Paramètres d'exposition chez les oiseaux –Canard colvert*. Fiche descriptive. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 20 pages.
- Centre d'Expertise en Analyse Environnementale du Québec. (CEAEQ). 2005. *Paramètres d'exposition chez les oiseaux Crécerelle d'Amérique*. Fiche descriptive. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 15 p.
- Centre d'Expertise en Analyse Environnementale du Québec. (CEAEQ). 2005. *Paramètres d'exposition chez les oiseaux –Goéland à bec cerclé*. Fiche descriptive. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 15 p.

- Centre Saint-Laurent. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent. Volume 1 l'écosystème du Saint-Laurent*. Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «Bilan Saint-Laurent».
- Champoux, L. et Sloterdijk, H. 1988. *Étude de la qualité des sédiments du lac Saint-Louis (1984 et 1985) - Rapport technique N°1 : Géochimie et contamination*.
- Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) 2008. *Le chevalier cuirvé À nous de protéger ce poisson menacé*.
- COSEPAC. 2006. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'Anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 80 p.
- Cyr, André et Jacques Larivée. 1995. *Atlas saisonnier des oiseaux du Québec*, Presses de l'Université de Sherbrooke et Société de loisir ornithologique de l'Estrie, Sherbrooke. 711 p., 1200 cartes
- Dionne, J.-C. 1999. *L'érosion des rives du Saint-Laurent : vue d'ensemble et état de la question*, p. 2-19. In Les Actes du Colloque régional sur l'érosion des berges, Baie-Comeau, 207 p.
- Environnement Canada. 1994. *Bilan régional - Lac Saint-Louis (Zip 5 et 6)*.
- Environnement Canada. 1994. *Synthèse des connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des sédiments du lac Saint-Louis*. 177 p.
- Environnement Canada. 1994. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du lac Saint-Louis*.
- Environnement Canada. 1994. *Synthèse et analyse des connaissances sur les aspects socio-économiques du lac Saint-Louis*.
- Environnement Canada. 2006. Archives nationales d'information et de données climatiques, disponible à www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca
- Environnement Canada et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. 2007. *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration*. 39 pages.
- Environnement Illimité inc. décembre 2002. *Suivi de la frayère à esturgeon jaune à la centrale de Beauharnois-Printemps 2002*, à la page 35.

- Environnement Canada. 2007. *Infos Saint-Laurent – Lac Saint-Louis*. Mis à jour le 15.06.2007 – http://www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf048_002_f.html.
- Fletcher, M. 2002. *Rapport de situation du COSEPAC sur la Tortue-molle à épines (Apalone spinifera) au Canada – Mise à jour de l'Évaluation et Rapport de situation sur la tortue-molle à épines (Apalone spinifera) au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. Pages 1-18.
- Gauthier, J. et Y. Aubry (sous la direction de). 1995. *Les oiseaux nicheurs du Québec: Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*, Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux et Service canadien de la Faune (Environnement Canada). Montréal, Québec. xviii + 1295 pages
- Gouvernement du Québec. 2009. *Code de sécurité pour les travaux de construction, Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Publication du gouvernement du Québec.
- HDS Environnement. 2003. *Expertise environnementale - Caractéristiques biophysiques du talus localisé dans la partie Nord de l'ancienne usine de ferromanganèse d'Elkem à Beauharnois*.
- HDS Environnement. 2004. *Suivi environnemental de la qualité des eaux souterraines - Ancienne carrière à Melocheville et ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois*.
- Hydro-Québec. 2002. *Suivi de la frayère à l'Esturgeon jaune à la centrale de Beauharnois*.
- Hydro-Québec. 2007. *Suivi des passes migratoires à anguille de la centrale de Beauharnois et du barrage de Chambly*.
- Lemelin L-V. 2007. *L'habitat de la sauvagine en période de nidification dans le Québec forestier*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en biologie extensionnée de l'Université du Québec à Montréal
- Ministère Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ). 2007. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec - Estimations pour 2007*, 162 pages.

- Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec (MAPAQ) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (ACC). 2008. *Diagnostic et solutions des problèmes d'érosion des berges de cours d'eau*. Fiche technique.
- Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec (MDDEP). 2007. *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec, Direction des politiques de l'eau, 148 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Québec (MNRNF). 2007. *Banque de données du MRNF des résultats de pêches expérimentales effectuées au Québec - "Feuille de pêche", données de 1928 à aujourd'hui*. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Montérégie et Estrie. 188 000 enregistrements.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Québec (MNRNF). 2007. *Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec*.
<http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>.
- Mongeau J.-R. et Massé G. 1976. *Les poissons de la région de Montréal, la pêche sportive et commerciale, lesensemencements, les frayères, la contamination par le mercure et les BPC*. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District de Montréal. Rapport technique 06-13 : 286 p.
- Morin, J., Champoux O., Bouchard A. and Rioux D. 2003. *High resolution 2D hydrodynamic modelling of Lake Saint-Louis: Definition of scenarios, simulation and validation/calibration*. Technical Report MSC Québec - Hydrology RT-125, Environment Canada, Sainte-Foy, prepared for the Environmental Technical Working Group (ETWG) of the International Lake Ontario - St. Lawrence River Study Board (International Joint Commission). 78 pages + Appendix.
- MRC de Beauharnois-Salaberry. 2001. *Profil socio-économique - MRC de Beauharnois-Salaberry*.
- Pêches et Océans Canada. 2006. *Carte bathymétrique - Lac Saint-Louis*.
- Riscan. 1998. *Évaluation des risques reliés à la présence de manganèse au site de l'usine de Beauharnois*.

- Roche, B. 2002. *Rapport de situation du COSEPAC sur la tortue géographique (Gratemys geographica) au Canada*. In *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la Tortue géographique (Gratemys geographica) au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 1-36 p.
- Robitaille, J. 1998. *Bilan régional-Valleyfield-Beauharnois. Zones d'intervention prioritaire 3 et 4*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, 85 pages.
- U. S. ARMY CORPS OF ENGINEERS (COE). 1981. *Low-cost shore protection. Final report on the shoreline erosion control demonstration program (secteur 54)*. Prepared for U. S. Army Corps of Engineers, Coastal Engineering Research Center; by Moffatt & Nichol, Engineers.

ANNEXES

Annexe 1

**Questions et commentaires sur l'étude d'impact
(Comité interministériel, 2008)**

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Questions et commentaires
pour le projet de restauration environnementale de la berge
bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse sur le
territoire de la Ville de Beauharnois
par Elkem Métal Canada inc.**

Dossier 3211-02-231

Le 30 octobre 2008

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
QUESTIONS ET COMMENTAIRES	1
1. MISE EN CONTEXTE	1
SECTION 1.1 : L'INITIATEUR.....	1
2. DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR	2
SECTION 2.2 : DESCRIPTION DES COMPOSANTES PERTINENTES.....	2
3. DESCRIPTION DU PROJET ET DES VARIANTES DE RÉALISATION	4
SECTION 3.2 : SÉLECTION DE LA VARIANTE PERTINENTE.....	4
SECTION 3.3 : DESCRIPTION DU PROJET	4
4. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET	7
SECTION 4.2 : ATTÉNUATION DES IMPACTS	7
5. GESTION DES RISQUES D'ACCIDENT.....	7
SECTION 5.2 : PROGRAMME DE SURVEILLANCE	7
SECTION 5.3 : PLAN DES MESURES D'URGENCE.....	8
6. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	8
7. PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....	8

INTRODUCTION

Le présent document comprend des questions et des commentaires adressés à Elkem Métal Canada inc. dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse sur le territoire de la Ville de Beauharnois.

Ce document découle de l'analyse réalisée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que de certains autres ministères et organismes. Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive de la ministre et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9) ont été traitées de façon satisfaisante par l'initiateur de projet.

Avant de rendre l'étude d'impact publique, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Il importe donc que les informations demandées dans ce document soient fournies au Ministère afin qu'il puisse juger de la recevabilité de l'étude d'impact et, le cas échéant, recommander à la ministre de la rendre publique.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

1. MISE EN CONTEXTE

Section 1.1 : L'initiateur

QC-1

À la page 1 de l'étude d'impact, l'initiateur mentionne que l'usine d'Elkem Métal Canada inc. située à Beauharnois a fermé ses portes en 1991. L'initiateur doit fournir des renseignements généraux sur l'historique des activités de l'ancienne usine ainsi que des activités entreprises sur son territoire à la suite de sa fermeture. L'initiateur doit donc fournir, s'il y a lieu, une description des activités qui sont en cours sur les terrains de l'ancienne propriété et décrire comment ces activités peuvent influencer le projet proposé tant au niveau des impacts appréhendés qu'au niveau de la faisabilité du projet.

2. DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR

Section 2.2 : Description des composantes pertinentes

QC-2

Le statut de propriété des terrains (domaine hydrique public, propriété privée, terrains municipaux, etc.) doit être précisé par l'initiateur du projet en fournissant les droits de propriété et d'usage octroyés.

QC-3

Les informations suivantes devront être fournies afin de préciser les connaissances sur le secteur à l'étude :

- la topographie du secteur;
- la bathymétrie dans la zone des travaux;
- les niveaux d'eau attendus correspondants aux débits d'étiage et de crue (2, 20 et 100 ans).

QC-4

À la section 2.2.1.5, une caractérisation des sédiments a été effectuée sur quatre stations dans le secteur à l'étude. Les données présentées ont été recueillies entre 1984 et 1985, période à laquelle l'usine était toujours en fonction puisqu'elle a cessé ses activités en 1991. Une nouvelle caractérisation des sédiments sur l'aire d'intervention ainsi que sur l'ensemble du secteur à l'étude devra être effectuée afin de bien cerner la limite de dispersion des scories et de connaître la qualité chimique des sédiments. Cette caractérisation permettra de mieux connaître la répartition locale de la contamination des sédiments dans le lac Saint-Louis. La localisation des sites d'échantillonnage ainsi que les données s'y rattachant devront clairement être exposées. L'initiateur devra présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le programme d'échantillonnage avant la réalisation de la caractérisation des sédiments.

QC-5

Une erreur semble s'être glissée dans le tableau 2 à la page 17 de l'étude d'impact. En effet, selon le site Internet d'Environnement Canada, « Cartographie interactive du Saint-Laurent » (http://www.qc.ec.gc.ca/geo/sed/sed001_f.html), où se trouve la base de données GISE (géoinformations sur les sédiments), l'échantillon L21 présente une contamination en Cd de 14 mg/kg et non de 1,4 mg/kg.

QC-6

Dans l'étude d'impact à la section qui traite de la qualité des sols et de l'eau souterraine, il est mentionné que le manganèse a été identifié en excès du critère C (2200 mg/kg) dans les sols, les teneurs variant entre 3000 et 340 000 mg/kg dans 22 échantillons de sol de surface. Bien que la

localisation des stations d'échantillonnage soit présentée à la figure 8, le tableau des résultats, qui permettrait d'identifier les zones les plus contaminées, les profondeurs et les différents paramètres analytiques vérifiés, n'est pas présenté dans le document. De plus, la section qui traite des sols nous informe uniquement sur la présence du manganèse. Qu'en est-il des autres métaux et métalloïdes? Un tableau synthèse exposant les différents résultats demandés devra donc être fourni. Les études de caractérisation des sols et de l'eau souterraine (Riscan, 1998; Bio Géo Environnement ONYX, 1994; HDS Environnement, 2004) mentionnées dans cette section devront être déposées en trois copies.

QC-7

À plusieurs endroits dans l'étude d'impact, il est mentionné que « les scories peuvent localement affecter la qualité de l'eau ». En quoi les scories affectent-elles la qualité de l'eau? Des données et ou références devront appuyer l'explication.

QC-8

Il est mentionné, à la page 52 de l'étude d'impact, que les scories ne lixivient pas. Pour appuyer cet énoncé, l'initiateur doit présenter les types d'analyses qui ont été réalisées et les résultats de celles-ci.

QC-9

À la section 2.2.1.12 qui traite de la faune, il y a une affirmation qui est fautive et qui devra être corrigée par l'initiateur. En effet, il est faux d'avancer que « l'esturgeon jaune aurait été décimé dans le lac Saint-Louis en raison de la perte d'habitat faunique ». Il est à souligner que l'esturgeon jaune est bien présent dans le lac Saint-Louis. Grâce à des mesures de gestion appropriées et à la protection de ses habitats, cette espèce supporte toujours une exploitation commerciale durable dans le lac Saint-Louis, le Bassin de La Prairie, le lac Saint-Pierre et plusieurs autres sections du fleuve Saint-Laurent.

QC-10

Toujours à la section 2.2.1.12 qui traite de la faune, aucune mention ou information sur l'avifaune dans l'aire d'étude n'a été apportée. L'initiateur devra apporter des informations sur les espèces d'oiseaux fréquentant le territoire ainsi que leur statut, et faire la description du potentiel des habitats pour la reproduction de l'avifaune.

QC-11

Dans l'étude d'impact, il y a peu d'information disponible sur le milieu naturel terrestre qui se trouve dans la zone d'étude. De plus, les demandes d'information auprès des différents organismes détenant des banques de données sur la présence d'espèces sont datées de 2003 et sont incomplètes. L'initiateur devra mettre à jour et compléter les informations fournies dans l'étude d'impact en communiquant avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et devra prendre en compte ces nouvelles informations dans l'analyse des solutions.

QC-12

À la section 2.2.2.3, pour être fidèle à la nomenclature figurant au répertoire du patrimoine du Québec du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, il faudrait, remplacer pour utilisation ultérieure « complexe archéologique de la Pointe-du-Buisson » par « site archéologique de la Pointe-du-Buisson ». De plus, considérant que le site archéologique de la Pointe-du-Buisson est cité dans l'étude, il serait pertinent d'inclure le site historique de l'Entrée-Inférieure-de-l'Ancien-Canal-de-Beauharnois; ce dernier site étant aussi situé aux environs de la zone d'étude, soit à quelques kilomètres. La localisation des deux sites à la figure 2 du document serait aussi pertinente.

3. DESCRIPTION DU PROJET ET DES VARIANTES DE RÉALISATION

Section 3.2 : Sélection de la variante pertinente

QC-13

L'initiateur devra présenter une figure de la variante retenue et présenter les avantages et les inconvénients de cette variante en élaborant sur la faune (ichthyenne, aviaire et herpétofaune) et ses habitats.

QC-14

Considérant que le gouvernement du Québec, par le biais de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et de la directive ministérielle transmise pour l'élaboration de l'étude d'impact, privilégie l'usage de techniques les plus naturelles possibles, en demandant d'accorder la priorité à la technique de stabilisation de berge la plus susceptible de faciliter l'implantation éventuelle de la végétation naturelle, nous sommes d'avis que les méthodes de stabilisation par génie végétal devraient être priorisées. En tenant compte de cette information, l'initiateur doit proposer des techniques de restauration appropriées selon les différentes caractéristiques du milieu et qui puissent résister à la force érosive présente. La faisabilité des techniques retenues devra être validée par un ingénieur.

Par ailleurs, afin de rencontrer les objectifs de restauration de son projet, l'initiateur doit également considérer la possibilité de mettre en place, dans la zone littorale, une végétation aquatique pour favoriser l'habitat du poisson et de faire un reprofilage de la berge pour adoucir la pente et faciliter ainsi l'utilisation de la berge par la faune.

Section 3.3 : Description du projet

QC-15

Il est mentionné dans l'étude d'impact à la page 43 que l'enlèvement des scories se fera sur 15 cm au niveau du littoral et entre 15 et 75 cm au niveau de la rive. L'initiateur du projet doit fournir les données de la campagne d'échantillonnage qui ont permis de déterminer la profondeur nécessaire pour retirer les scories au niveau de la rive (15 à 75 cm) et du littoral (15 cm). L'initiateur doit aussi préciser si ces profondeurs sont suffisantes pour enlever toutes les

scories présentes. Dans le cas où il resterait des matières résiduelles sur le terrain, quel en serait l'impact sur la faune et la flore qui s'établiront dans ce nouveau milieu?

QC-16

Il est prévu dans l'étude d'impact de retirer les scories sur 5 m de largeur au niveau du littoral et sur 10 m au niveau de la rive. Est-ce qu'on retrouve des scories à l'extérieur de ces bornes? Le cas échéant, la présence de scories risque-t-elle d'affecter les efforts de restauration prévus par le présent projet?

QC-17

L'initiateur du projet précise dans l'étude d'impact que l'enlèvement des scories au niveau du littoral se fera au cours des mois de juillet et août 2009, 2010 et 2011. Quels sont les niveaux d'eau appréhendés durant ces mois? L'initiateur prévoit-il travailler à sec? Décrire la méthode, dans le cas où les travaux ne se feraient pas à sec et préciser les impacts sur le milieu hydrique (plantes aquatiques, faune ichthyenne, etc.).

QC-18

Il est mentionné dans l'étude d'impact à la page 43 que « les arbres déjà en place seront par ailleurs, dans la mesure du possible, préservés ». Une explication plus détaillée devra être fournie par l'initiateur afin de connaître la façon dont les travaux seront organisés afin de préserver, le plus possible, les arbres en place.

QC-19

À la page 43 de l'étude d'impact, il est mentionné que 5305 mètres cubes de scories et de sols seront excavés et transportés hors du site par camion vers un lieu de dépôt autorisé par le MDDEP où ils serviront de matériaux de recouvrement. L'initiateur devra apporter des précisions quant à :

- la localisation du site de dépôt;
- le nombre de camions nécessaires, leur trajet ainsi que les impacts appréhendés sur les composantes biophysiques et humaines.

QC-20

La proportion de scories, de sols et de sédiments devra être précisée. La Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés précise à la page 55, 3^e paragraphe, que dans un contexte de gestion de matériaux excavés, les sols contaminés mélangés à des matières résiduelles doivent faire l'objet d'une ségrégation de façon à séparer physiquement les sols et les matières résiduelles. Lorsque la ségrégation sera réalisée, les matières résiduelles seront gérées en fonction de leurs caractéristiques spécifiques et les sols contaminés ségrégués seront gérés en fonction de la grille de gestion de la politique. Les sols contaminés excavés, mélangés à des matières résiduelles qui ne peuvent pas être ségrégués, sont considérés comme des sols et gérés à l'aide de la grille de gestion de la politique s'ils contiennent plus de 50 % de sols. Ils sont gérés comme des matières résiduelles s'ils contiennent moins de 50 % de sols. De plus, les sédiments

contaminés dragués et ramenés sur la terre ferme pour être traités ou enfouis doivent être gérés conformément à la grille de gestion de la politique.

QC-21

Il est mentionné dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés que « seuls les sols A-B ou les sols B-C traités de façon optimale seront admis comme matériaux de recouvrement journalier à la fois dans les lieux d'enfouissement sanitaire actuels (LES) et dans les nouveaux sites d'enfouissement technique (SET) plus sécuritaires. Les sols B-C non traités ou > C devront pour leur part être obligatoirement éliminés dans des lieux d'enfouissement sécuritaires autorisés incluant les SET ou l'équivalent, dans des cellules distinctes réservées exclusivement pour ce type de matériaux ». Étant donné que les sols excavés sont de critère C, l'initiateur doit apporter des précisions sur la façon retenue pour procéder à la mise en dépôt des matériaux excavés.

QC-22

La gestion des sols devra respecter le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés. Selon l'article 4, les sols dont les concentrations en manganèse sont supérieures à la valeur limite fixée à l'annexe I, qui est de 11 000 mg/kg, ne pourront être acceptés dans un tel lieu à moins de respecter les alinéas b) et c) de l'article 4. Comme les scories représentent des matières résiduelles, les sols acheminés dans un lieu d'enfouissement de sols contaminés ne peuvent contenir plus de 25 % de matières résiduelles selon le 3^e alinéa de l'article 4. Considérant les restrictions du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, l'initiateur de projet devra mieux préciser la qualité des sols et la proportion de scories dans le matériel à gérer et présenter les lieux de gestion prévus.

QC-23

La figure 16 doit être mise à jour pour ce qui est des années de réalisation.

QC-24

Dans la section qui traite de l'enrochement du littoral, l'initiateur précise qu'une clé d'enrochement est prévue afin d'assurer une protection adéquate de la rive. Quels sont les plans, les dimensions et les détails de conception de la clé d'enrochement prévue?

QC-25

L'initiateur devra fournir les plans types des coupes transversales de la berge selon, s'il y a lieu, les différentes techniques de stabilisation utilisées. Ces plans devront être validés par un ingénieur et devront positionner les différentes techniques de stabilisation utilisées sur la berge. Une justification des techniques retenues selon le positionnement sur la berge à restaurer devra aussi être fournie par l'initiateur.

Dans le même ordre d'idée, l'initiateur du projet devra fournir, à même les plans, des coupes détaillées positionnant les différents éléments de son projet, tels l'enrochement du littoral, la renaturalisation de la rive, la clé d'enrochement, la position de la ligne des hautes eaux et celle

du niveau d'eau en période d'étiage. Il serait également intéressant d'avoir un plan du profil de la berge avant et après les travaux.

QC-26

L'initiateur du projet prévoit effectuer les travaux d'enrochement du littoral au mois de septembre. Il est mentionné dans l'étude d'impact qu'« on peut raisonnablement s'attendre à effectuer les travaux en milieu sec ». L'initiateur a-t-il prévu une méthode alternative pour l'exécution des travaux s'il est impossible de travailler à sec? Le cas échéant, quels en sont les impacts sur le milieu hydrique?

QC-27

Il est mentionné dans l'étude d'impact à la page 46 que l'enrochement du littoral se fera à l'aide de pierres et de blocs de diamètre variant entre 250 mm et plus de 600 mm. L'initiateur devra fournir une description des forces d'érosion observées sur le site qui justifient un enrochement du littoral avec un calibre de roche d'un diamètre de plus de 600 mm.

4. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

Section 4.2 : Atténuation des impacts

QC-28

L'initiateur devra détailler la section sur l'atténuation des impacts afin de bien spécifier les mesures qui seront mises en place pour réduire les impacts sur les milieux biophysique et humain (ex. : période de réalisation des travaux, gestion de la circulation, etc.).

5. GESTION DES RISQUES D'ACCIDENT

Section 5.2 : Programme de surveillance

QC-29

Il est mentionné à la page 57 de l'étude d'impact que « l'initiateur du projet et son consultant en environnement veilleront à ce que la pelle hydraulique conserve une marge de recul d'au moins 2 mètres par rapport au talus (figure 19) ». La faisabilité de la procédure selon laquelle l'initiateur devra creuser avec une pelle hydraulique dans le littoral du lac Saint-Louis en conservant une marge de recul de 2 mètres du talus devra être vérifiée et précisée.

QC-30

À la section 5.2, il est indiqué qu'il y aura déploiement d'un rideau de confinement en géotextile si l'affaissement du talus survient. Or, à la section 4.2, il est question de l'installation au niveau du littoral d'une clôture en géotextile qui sera ultérieurement récupérée; s'agit-il du même géotextile?

Section 5.3 : Plan des mesures d'urgence

QC-31

L'initiateur du projet devra ajouter à son plan d'urgence les coordonnées des personnes-ressources en autorité à la Ville de Beauharnois.

6. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

QC-32

Le programme de surveillance environnementale devra comprendre un suivi de paramètres pertinents dans la colonne d'eau du lac à l'extérieur de la clôture en géotextile à diverses stations (amont, devant et aval de la zone des travaux) ainsi qu'à l'intérieur de la clôture. Il doit aussi préciser les seuils d'alerte pour les paramètres suivis et les actions qui seront mises en branle advenant le dépassement de ces seuils.

7. PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

QC-33

Dans le cadre du programme de suivi environnemental, l'initiateur devra produire un rapport de suivi sur la reprise de la végétation tout au long des quatre années de l'exécution des travaux, à la fin de chacune des trois phases du projet. L'usage des espèces exotiques devra être évité.



Isabelle Nault, biologiste, M. Sc. Eau
Chargée de projet
Service des projets en milieu hydrique

Annexe 2

Détermination de la ligne des hautes eaux

Détermination de la ligne des hautes eaux

À défaut de pouvoir délimiter la ligne des hautes eaux à partir de critères botaniques, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* propose d'utiliser des données hydrologiques pour déterminer de façon statistique la limite des inondations de récurrence de 2 ans.

Des données hydrologiques ont donc été obtenues auprès d'Environnement Canada pour la station de mesures hydrométriques de Pointe-Claire (02OA039), située à 5,8 kilomètres en aval du site de l'ancienne usine d'Elkem située à Beauharnois, et la station de mesures hydrométriques de Saint-Laurent (02MC020), située à 2 kilomètres en amont du site de l'ancienne usine d'Elkem située à Beauharnois (voir figure 21).

Couvrant une période de 30 ans, soit de 1972 à 2001 pour la station de mesures hydrométriques de Pointe-Claire et de 1967 à 1996 pour la station de mesures hydrométriques de Saint-Laurent, les données hydrologiques fournies correspondent aux niveaux d'eau maximum quotidiens (voir tableaux 5 et 6).

Analysées de façon statistique par Monsieur William Larouche du Centre d'expertise hydrique du Québec à l'aide du logiciel HYFRAN, les données hydrologiques recueillies ont permis de situer la limite des inondations de récurrence de 2 ans à une élévation de 22,26 mètres pour la station de mesures hydrométriques de Pointe-Claire et à une élévation de 22,34 mètres pour la station de mesures hydrométriques de Saint-Laurent.

Une règle de trois a ensuite permis de situer à une élévation de 22,32 mètres la limite des inondations de récurrence de 2 ans pour le site de l'ancienne usine d'Elkem située à Beauharnois.

7,8 km		0,08 m
distance entre les stations de mesures hydrométriques		dénivelé entre les limites des inondations de récurrence de 2 ans des stations de mesures hydrométriques
2 km		0,021 m
distance entre la station de mesures hydrométriques de Saint-Laurent et le site de l'ancienne usine d'Elkem située à Beauharnois		dénivelé entre les limites des inondations de récurrence de 2 ans de la station de mesures hydrométriques de Saint-Laurent et du site de l'ancienne usine d'Elkem située à Beauharnois)

Figure 34. Localisation des stations de mesures hydrométriques de Pointe-Claire et de Saint-Laurent

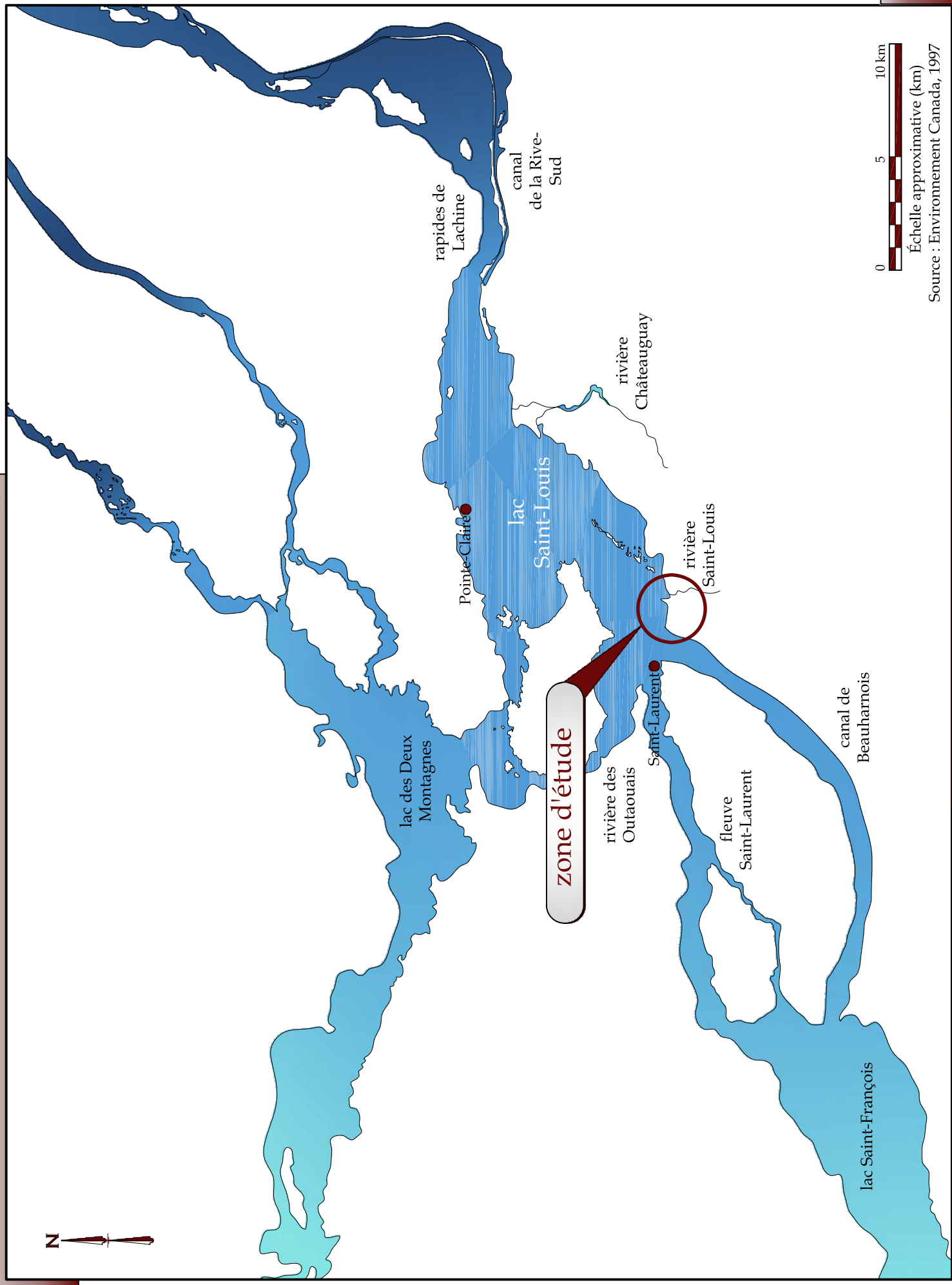


Tableau 26. Niveaux d'eau maximums quotidiens pour la station de mesures hydrométriques de Pointe-Claire pour la période de 1972 à 2001

Année	Niveau d'eau maximum quotidien (m)
1972	22,55
1973	22,74
1974	22,75
1975	22,62
1976	22,8
1977	22,33
1978	22,55
1979	22,37
1980	22,24
1981	22,24
1982	22,09
1983	22,4
1984	22,38
1985	22,21
1986	22,27
1987	22,31
1988	21,87
1989	21,69
1990	22,05
1991	22,46
1992	21,95
1993	22,46
1994	22,06
1995	21,85
1996	22,23
1997	22,36
1998	22,39
1999	21,77
2000	21,72
2001	22,06

Source :
Environnement Canada, 1997

Tableau 27. Niveaux d'eau maximums quotidiens pour la station de mesures hydrométriques de Saint-Laurent pour la période de 1967 à 1996

Année	Niveau d'eau maximum quotidien (m)
1967	22
1968	22,06
1969	22,2
1970	21,86
1971	22,74
1972	22,65
1973	22,83
1974	22,85
1975	22,72
1976	23,04
1977	22,51
1978	22,59
1979	22,46
1980	22,18
1981	22,37
1982	22,15
1983	22,51
1984	22,46
1985	22,28
1986	22,34
1987	22,38
1988	21,95
1989	21,8
1990	22,17
1991	22,38
1992	22,04
1993	22,56
1994	22,09
1995	21,93
1996	22,28

Source :
Environnement Canada, 1997

Annexe 3

Lettre d'intention de *Carrières Sud-Ouest inc.*

CARRIÈRE SUD-OUEST INC.

Melocheville, le 2 mars 2009

Elkem Métal Canada Inc.
2020 Chemin de la Réserve
Chicoutimi (Québec)
G7H 5B3

A l'attention de : M. Léo Bertrand

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique du 27 février 2009, nous avons étudiés le rapport de HDS environnement inc. que vous nous avez fourni. Nous sommes prêt à accepter les matériaux de la berge d'une quantité de 21000 M3 et ce, sans frais de notre part.

Vous trouverez en annexe no certificat d'autorisation pour le traitement de vos matériaux.

Veuillez agréer, Monsieur Bertrand l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Richard Capuano
Président

CARRIÈRE
10, chemin de la Voie Maritime
Melocheville (Québec)
J0S 1J0
TÉL : 450-225-1906
FAX : 450-225-1905

CARRIÈRE
264, Boul. Edgar Hébert
Melocheville (Québec)
J0S 1J0
TÉL : 450-225-1906
FAX : 450-225-1905

SABLIÈRE
6262, Carr Front
Godmanchester (Qc)
J0S 1H0
TÉL : 450-225-1906
FAX : 450-225-1905

SABLIÈRE
5897 Ch. Ridge
Godmanchester, (Qc)
J0S 1H0
TÉL : 450-225-1906
FAX : 450-225-1905



Longueuil, le 2 août 2004

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Carrière Sud-ouest inc.
10, chemin de la Voie Maritime
Beauharnois, secteur Melocheville (Québec) J0S 1J0

N/Réf. : 7610-16-01-0515803
400162421

Objet : Exploitation d'une carrière et d'un procédé de concassage et de tamisage

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de cession datée du 4 mai 2004, reçue le 7 mai 2004, formulée par Fasken Martineau DuMoulin s.r.l., concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), à Richard Capuano inc. le 20 avril 1995 et modifié le 9 mai 2000, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la cession de ce certificat d'autorisation à Carrière Sud-Ouest inc.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une carrière et d'un procédé de concassage et de tamisage sur les lots P-307, P-308 et P-310 du cadastre de la paroisse de Saint-Clément, dans la municipalité de Beauharnois, secteur Melocheville, sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Ajout de l'activité d'entreposage et de concassage de béton et d'asphalte triés à la source.

N/Réf. : 7610-16-01-0515803
400162421

2

Le document suivant fait partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 4 mai 2004 et signée par Martin R. Gagné de Fasken Martineau DuMoulin s.r.l., concernant la demande de cession du certificat d'autorisation pour la carrière sise sur une partie des lots 307, 308 et 310 du cadastre de la paroisse de Saint-Clément, 10 pages.

Le projet devra être exploité conformément au certificat d'autorisation cédé et aux documents qui en faisaient partie. Ce projet devra également être exploité conformément au document qui fait partie intégrante de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/LL/M



Lorraine Goyette
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

copie certifiée conforme remise à : Richard Capuano inc.
207, Comnaught
Otterburn (Québec) J3H 1H8

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Longueuil, le 12 mai 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Carrière Sud-Ouest inc.
10, chemin de la Voie Maritime
Melocheville (Québec) J0S 1J0

N/Réf. : 7610-16-01-0515805
400487689

Objet : Fabrication de bauxite manufacturée

Mesdames.
Messieurs.

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 6 mars 2008, reçue le 13 mars 2008 et complétée le 7 mai 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une unité de mélange pour fabriquer de la bauxite artificielle d'une capacité de production maximale de 10 000 tonnes annuellement pour une période d'un (1) an à partir de la délivrance du certificat d'autorisation, soit du 12 mai 2008 au 12 mai 2009.

Cette activité aura lieu au 10, chemin de la Voie Maritime à Melocheville. Sur le lot 307 du cadastre de la Paroisse de Saint-Clément dans la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

N/Réf. : 7610-16-01-0515805
400487689

2

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

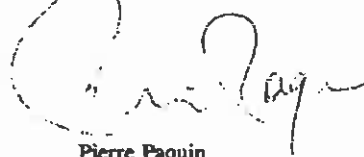
- Télécopie au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 février 2008, transmise par Richard Capuano, concernant les lettres d'intention des clients 3 pages;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 6 mars 2008, signée par Richard Capuano, concernant la demande de certificat d'autorisation pour la fabrication de bauxite artificielle, 12 pages, 16 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 2 mai 2008, signée par Richard Capuano, concernant les informations supplémentaires demandées, 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/MLF/mlf

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Annexe 4

**Plan de l'ancienne usine (1981), droits de propriété (Byers
Casgrain, 1984), extrait de l'index aux immeubles (registre
foncier du Québec) et levé topographique (2003)**

Documents joints

Le plan de l'ancienne usine (1981) et le levé topographique (2003) sont joints à la présente étude d'impact.

En ce qui concerne les droits de propriété (Byers Casgrain, 1984), seules ont été annexées les pages 1 et 10 qui présentent respectivement le document et les empiètements dans le lac Saint-Louis.

Des extraits de l'index aux immeubles publié par le registre foncier du Québec se retrouvent aux pages suivantes.

BYERS CASGRAIN

BARRISTERS AND SOLICITORS

POST OFFICE BOX 1270
POSTAL STATION B
MONTREAL, QUEBEC
H3B 3K9

DONALD N. BYERS, Q.C.
PAUL F. DINGLE, Q.C.
CLAUDE E. LEDUC
RAY E. LAWSON
CLAIRE RICHER
ALLAN A. MASS
MARIE DESCHAMPS
DAVID McAUSLAND
MARK G. PEACOCK
GÉRARD DUGRÉ
DENIS MANZO
FRANÇOIS LecomTE

PHILIPPE CASGRAIN, Q.C.
VINCENT F. LEFEBVRE
ROBERT S. CARSWELL
PAUL R. MARCHAND
JOHN F. LEMIEUX
JEAN-PIERRE DÉPELTEAU
WILLIAM S. GRODINSKY
CATHERINE DUFF-CARON
PAUL MARTIN
DARLENE A. PEARSON
LUCIE RIVEST

HERBERT B. McNALLY, Q.C.
JEAN BAZIN
JAMES A. O'REILLY
PIERRE FOURNIER
PIERRE LANGLOIS
ANNE-MARIE SENÉCAL
MICHEL TOWNER
HILARY BENNETT
JOHN HURLEY
IRENE KOZINA
BRIGITTE CHARRON

SUITE 3900
1 PLACE VILLE MARIE

TELEPHONE (514) 878-3711
TELECOPIER (514) 866-2241
TELEX 05-24195
CABLE "MAGEE"

July 25, 1984

Quebec Title Insurance Agency Inc.
1610 Sherbrooke Street West
Room 103
Montreal, Quebec
H3H 1E1

and

ELKEM METAL CANADA INC.
1155 Dorchester Blvd. West
Room 3900
Montreal, Quebec
H3V 3V2

RE: UNION CARBIDE CANADA LIMITED
Parts of Lots 555 and 562 -
City of Beauharnois

Parts of Lots 267, 268, 269 and Block 1 -
Parish of St-Clément

Dear Sirs:

We have examined title to the immoveable property (hereinafter referred to as the "Property") described in the Certificate of Location and shown on the Plan prepared by Jacques Kieffer, Q.L.S., dated February 27, 1981, amended on March 13, 1981, and bearing number A-7520 of his minutes (hereinafter referred to as the "Plan and Certificate") a copy of which is annexed hereto as Appendix "A". The following is our report on title.

5. MITOYEN WALLS

According to the Plan and Certificate, there are no mitoyen walls.

6. ENCROACHMENTS

According to the Plan and Certificate, a stand-by pumphouse and land fills encroach on the bed of the St. Lawrence River in front of Lots 268 and 269 of the Parish of St-Clément and Lot 562 of the City of Beauharnois. However, such encroachments do not form part of the Property.

7. ILLEGAL VIEWS

According to the Plan and Certificate, there are no illegal views arising from or affecting the Property.

8. RESERVES AND HOMOLOGATED LINES

According to the Plan and Certificate, there are no reserves for public purposes affecting the Property. No such reserves or homologated lines are registered against the Property.

268

VENANT DE VOLUME / PAGE 268

No 268

Index aux Immeubles de la Province de Québec

dans le Comté de Beauharnois

Pour enregistrement au volume 268
1998

Date de l'Emplacement	Volume de l'Emplacement	Nature de l'Acte	Nom de l'Acquéreur, Cessionnaire, etc.	Nom de l'Approprié, Donataire, etc.	MONTANT DES CHARGES ET TERMS DE PAIEMENT	Temps de l'Emplacement	Matrice	Régime		
Année	Mois	Jour	No.	Reg.	V.A.	Page	\$	de	Parties	Tenue
1919	mai	20	46996	B-37/149	Terres					
1924	avril	16	51385	B-64/49	Terres					
1930	oct.	7	57035	B-97/28	Terres					
1931	avril	2	57849	B-102	Terres					
1939	mai	29	44493	B-104/7	Terres					
1941	juillet	26	66079	B-109/66	Terres					
1944	octobre	27	79595	B-115/1	Terres					
1949	novembre	27	79595	B-115/1	Terres					
1952	janvier	11	84006	B-115/1	Terres					
1955	janvier	18	91697	B-115/1	Terres					
1961	juin	7	103715	B-115/1	Terres					
1961	juin	29	103715	B-115/1	Terres					
1965	janvier	20	115286	B-115/1	Terres					
1971	oct.	23	170574	B-115/1	Terres					
1984	oct.	26	47495	B-115/1	Terres					
1991	oct.	10	304413	B-115/1	Terres					
1995	oct.	10	314483	B-115/1	Terres					
1996	oct.	15	357650	B-115/1	Terres					
1997	oct.	26	368811	B-115/1	Terres					
1998	oct.	28	368811	B-115/1	Terres					
1998	oct.	28	368811	B-115/1	Terres					
1998	oct.	28	368811	B-115/1	Terres					
1998	oct.	28	368811	B-115/1	Terres					
2003	oct.	16	383974	B-115/1	Terres					

23,541

59337
59338



Succursales des biens immobiliers 2069

VENANT DE VOLUME / PAGE 269

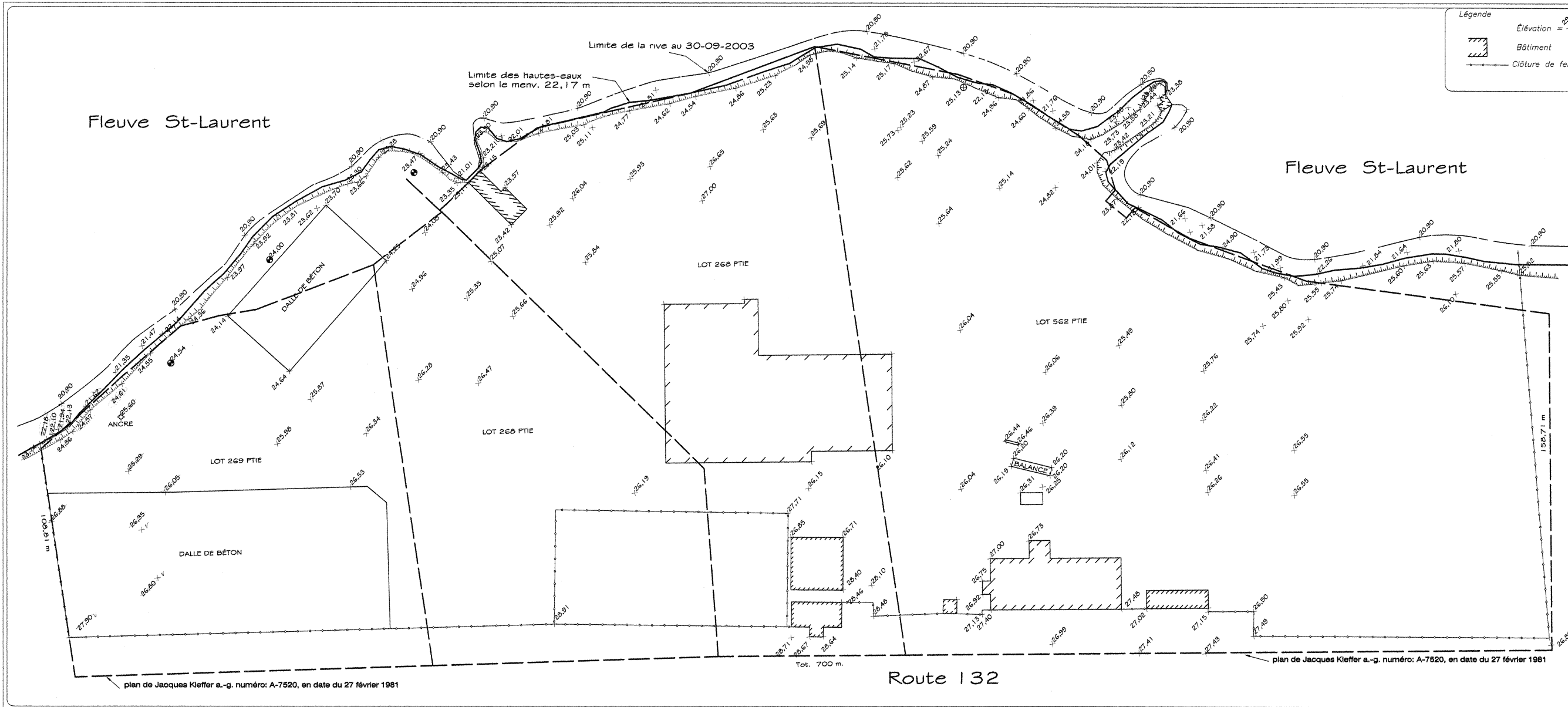
Index aux Immeubles de la paroisse St Clement

dans le Comté de Beauharnois

No 269

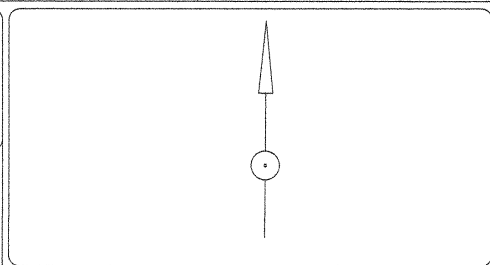
Année	Date de l'Emplacement			Indication de l'Emplacement			Noms de l'Église	Noms de Vendeurs, Donateurs, Débiteurs, etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Temps de Commencement		Moyens de Paiement		Rebuts
	Mois	Jour	Année	No.	Vol.	Page				à	de	en	Paiables	
1914	mai	30	43291	B	71	121	Vente	Louis A. Heyst	Hyp. \$2000 à Marie Cour					(M) 18,953
1914	oct	18	43617	B	71	411	Obligations	Arthur Léger	\$2,500% hyp. additionnelle \$250					18925
1914	oct	10	48	?			Abandon	506 démission en plus, hypothécaire						18932
1915	mai	23	44045	B	72	349	Monte	Adrienne Lévesque	Abandon sur \$1000 à Sœur Marie Cour					23657
1917	mai	30	46061	B	75	63	Obligations	Arthur Léger	\$2,000 3 ans int. 7% add. par. 1880					20,901
1918	juin	2	46167	B	75	749	Obligations	Arthur Léger	\$4,000 5 ans 5% hyp. additionnelle \$2500					
1922	juin	3	50158	B	82	803	Carte de	Arthur Léger						
1922	mai	3	50159	B	82	804	Carte de	Arthur Léger						
1924	juillet	16	55561	B	87	169	vente	Arthur Léger						
1930	juin	9	56223	B	90	794	vente	Arthur Léger						
1930	avril	26	56646	B	90	671	vente	Arthur Léger						
1930	avril	26	56647	B	90	672	vente	Arthur Léger						
1931	avril	2	57054	B	92	108	vente	Arthur Léger						
1944	octobre	27	79575	P	101	101	hypothécaire	Arthur Léger						
1949	novembre	8	79661	P	101	101	hypothécaire	Arthur Léger						
1952	juin	11	84006	P	101	101	hypothécaire	Arthur Léger						
1961	juin	19	108169	P	101	101	hypothécaire	Arthur Léger						
1980	10	15	19034				Vente	Arthur Léger						
1981	01	30	19185				Vente	Arthur Léger						
1983	02	10	254103				Abandon	Arthur Léger						
1985	03	10	255143				Abandon	Arthur Léger						
1986	04	15	257150				Vente	Arthur Léger						
1987	06	06	262311				Communion	Arthur Léger						
1988	05	01	265035				HYP. hypothécaire	Arthur Léger						
1988	05	28	265394				HYP. hypothécaire	Arthur Léger						
1988	10	12	706				Précise	Arthur Léger						
1988	12	22	267546				HYP	Arthur Léger						





Légende

- Élévation = +
- Bâtiment
- Clôture de fer



LEVÉ TOPOGRAPHIQUE

ANCIENNE USINE **ELKEM CANADA INC.**

1, BOUL. EDGARDE-HÉBERT

MUNICIPALITÉ: **VILLE DE BEAUHARNOIS**

DIMENSIONS P.S. inc.
 6073 av. Durocher,
 Outremont, Qc H2V 3Y7

Tél.: (514) 274-6269
 Téléc.: (514) 274-1782

Préparé par: *Claude Simard* s.g.

0 25 50 m

Échelle approximative

N.B.: Limites de lots compliées le 14-01-2009

Dossier: 1064 Date: 20-11-2003

Les élévations sont en mètres, système international. (1m.=3.28 pieds)

Point géodésique de référence = No 99KSU49 (Élévation = 28,95 m.)

Élévation = +28,01

N.B.: Les limites de lots proviennent de la compilation du plan de Jacques Kieffer a.-g. numéro: A-7520, en date du 27 février 1981

plan de Jacques Kieffer a.-g. numéro: A-7520, en date du 27 février 1981

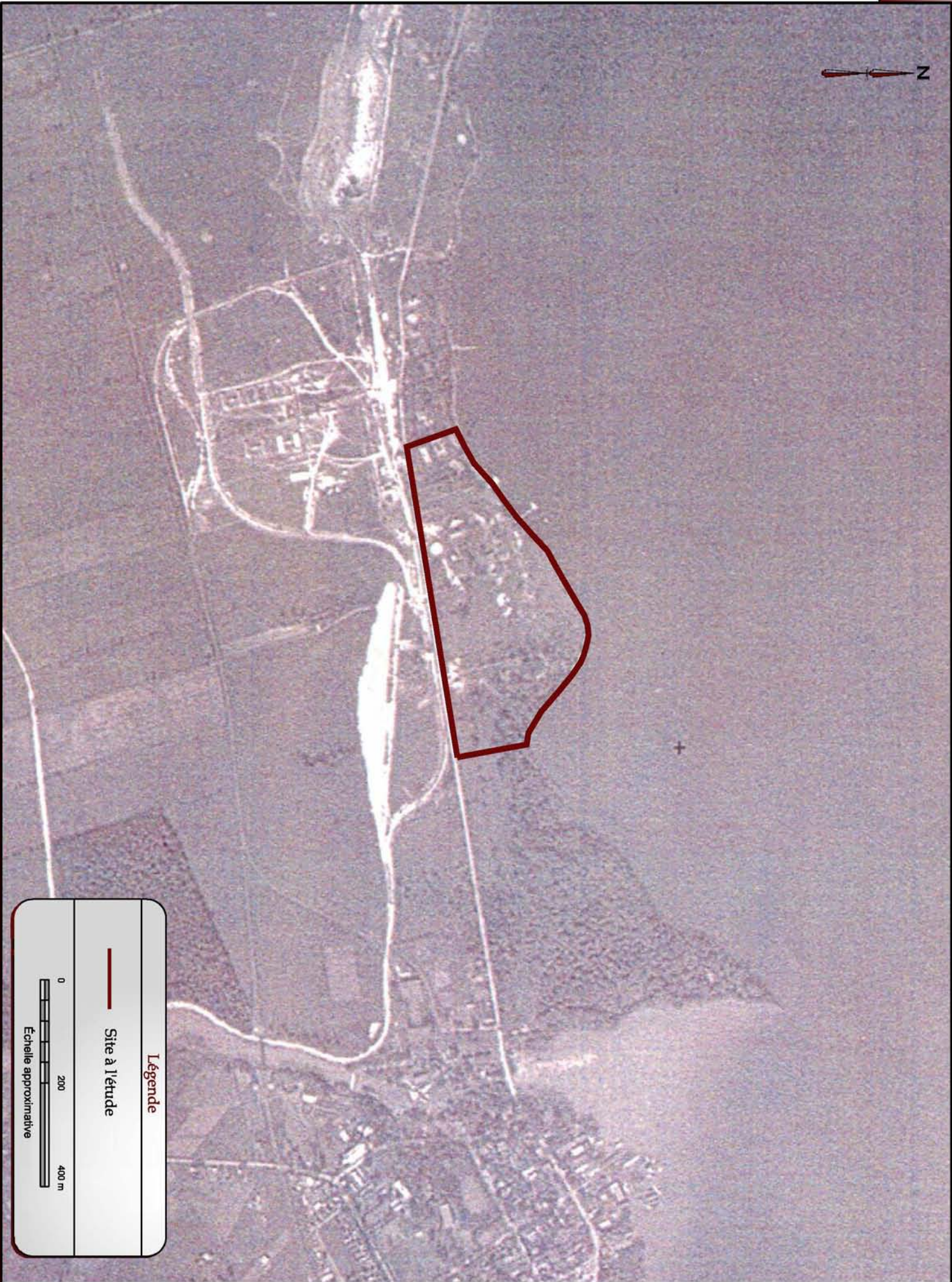
Route 132

plan de Jacques Kieffer a.-g. numéro: A-7520, en date du 27 février 1981

Annexe 5

Photographies aériennes du site à l'étude

(1930, 1949, 1964, 1983, 1992 et 2006)



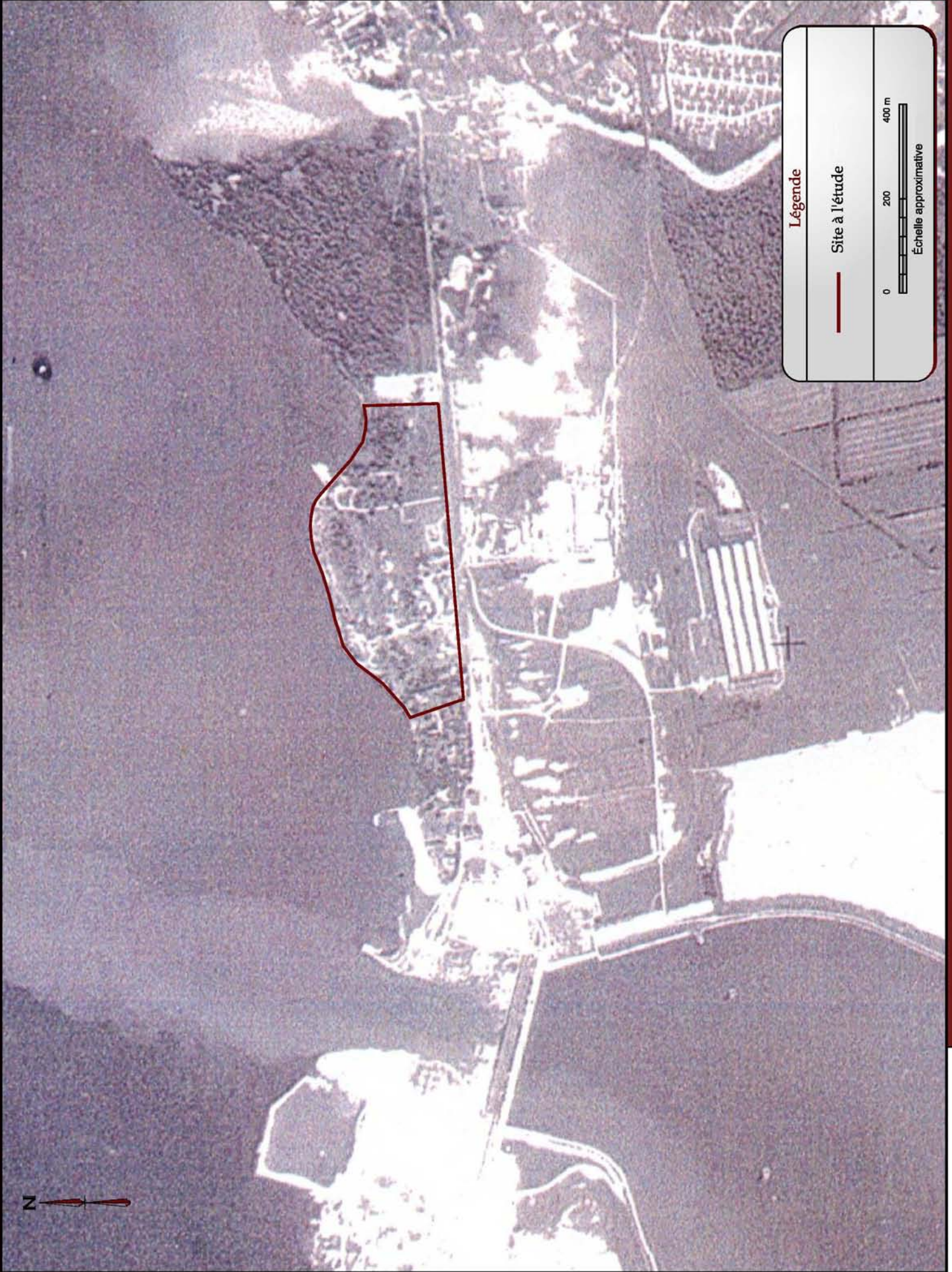
Légende

— Site à l'étude



Echelle approximative

Annexe 5. Photographie aérienne du site (1949)

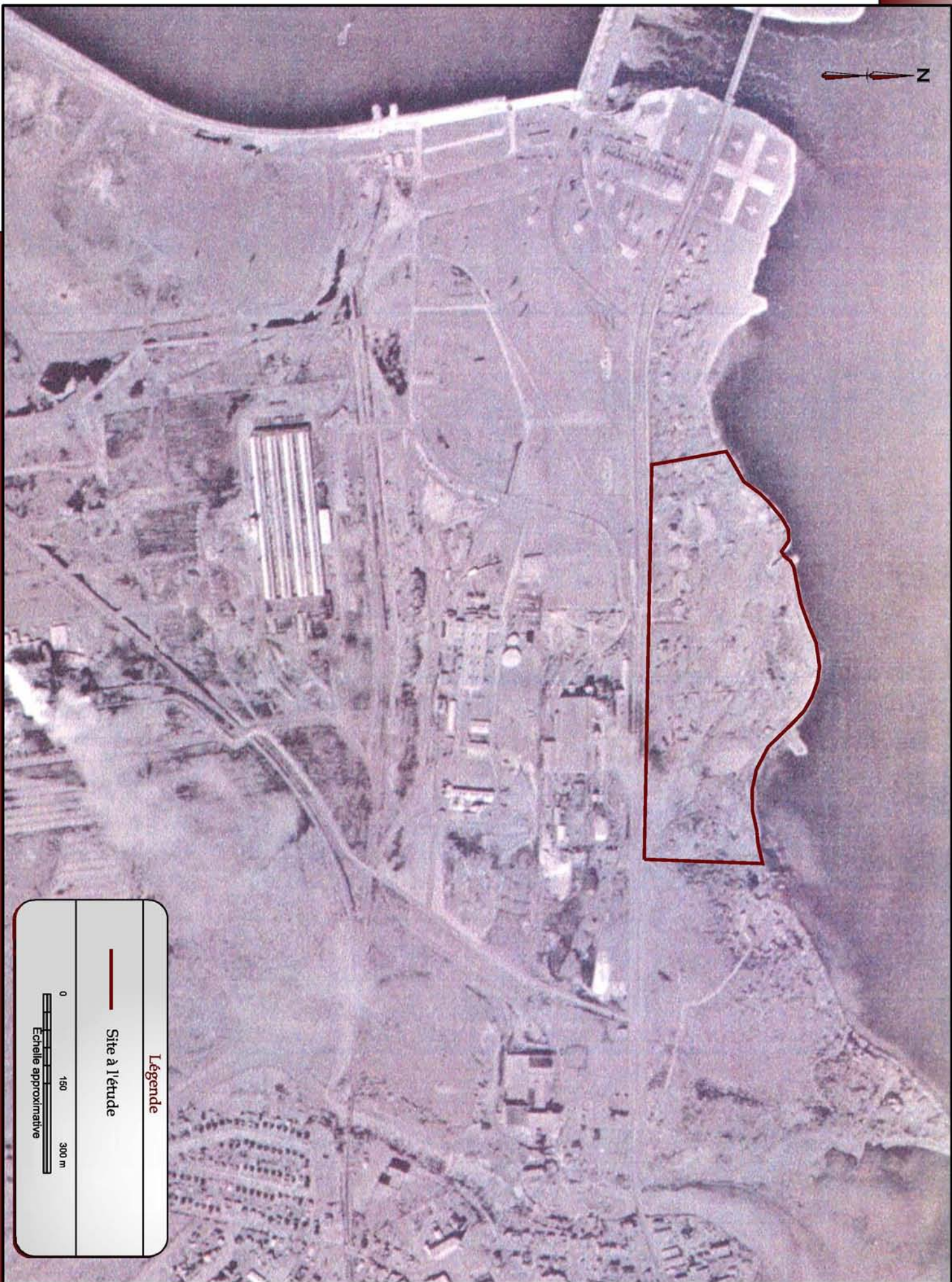


Légende

— Site à l'étude

0 200 400 m

Échelle approximative



N

Légende

— Site à l'étude



Annexe 5. Photographie aérienne du site (1983)



Légende

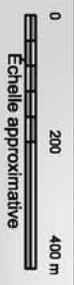
— Site à l'étude

0 200 400 m
Echelle approximative



Légende

— Site à l'étude



Annexe 5. Photographie aérienne du site (2006)



Légende

— Site à l'étude

0 100 200 m

Echelle approximative

Annexe 6

Analyse hydrologique - Débits d'été, Lac Saint-Louis

Le 17 février 2009

Monsieur Bruno Welfringer
HDS Environnement inc.
651, rue Notre-Dame Ouest, bureau 240
Montréal (Québec) H3C 1H9

**Objet : Analyse hydrologique : Niveaux d'étiage du lac Saint-Louis
N° de P.O. 5470-22**

Monsieur,

En réponse à votre demande reçue le 13 janvier dernier concernant le sujet mentionné ci-dessus, je vous informe par la présente lettre qu'une analyse statistique des niveaux d'étiage a été effectuée à l'endroit spécifié.

Vous trouverez ci-joint l'analyse (0000-02-0901) contenant les informations demandées. Nous vous ferons parvenir prochainement la facturation inhérente à votre demande dont le montant s'élève à 750 \$ (taxes en sus).

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JB/ch



Joëlle Bérubé, ing., M. Sc.

p. j. Analyse hydrologique

Lac Saint-Louis

Centre d'expertise hydrique



Analyse hydrologique - Débits d'étiage



Pour plus de renseignements, contactez
La Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics
du Centre d'expertise hydrique du Québec.

Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics
Centre d'expertise hydrique du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3825
Télécopieur : 418 643-6900
Courriel : cehq@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.cehq.gouv.qc.ca

Crédits photos : Centre d'expertise hydrique du Québec
Denis Chabot, © Le Québec en image, CCDMD

Analyse statistique Niveaux d'étiage

Lac Saint-Louis

0000-02-0901

Équipe de réalisation

Analyse statistique :	Joëlle Bérubé, ing. M. Sc.
Rédaction du rapport :	Joëlle Bérubé, ing. M. Sc.
Corrections et mise en page :	Caroline Houde, secrétaire
Figure :	Marie-Lise Paquin, technicienne



Joëlle Bérubé, ingénieure

Responsable de l'étude

Le 12 février 2009

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	I
Liste des annexes	I
Liste des tableaux.....	I
1. Mise en contexte	1
2. Secteur à l'étude.....	1
3. Description générale de l'analyse statistique.....	1
4. Résultats.....	2
5. Discussion.....	3
6. Conclusion	3
7. Logiciel utilisé	4

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Localisation de la station hydrométrique 000091	5
--	---

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveaux d'étiage à la station 000091 – Lac Saint-Louis	2
--	---

1. Mise en contexte

Cette étude vise à calculer les statistiques d'étiage sur une base annuelle et estivale sur les niveaux d'eau enregistrés à la station hydrométrique 000091 du lac Saint-Louis, dans la ville de Pointe-Claire dans la région de Montréal. Cette station est gérée par Environnement Canada qui l'identifie par le numéro 02OA039.

Les niveaux à évaluer sont des niveaux d'étiage de récurrence de 2 ans et de 10 ans pour une durée de 7 jours consécutifs ($N_{2,7}$ et $N_{10,7}$) et de récurrence de 5 ans pour une durée de 30 jours consécutifs ($N_{5,30}$). La période annuelle s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre alors que celle estivale couvre la période du 1^{er} juin au 31 octobre, ce qui correspond généralement à une période où les cours d'eau sont libres de glace.

2. Secteur à l'étude

Le lac Saint-Louis est un grand élargissement du fleuve Saint-Laurent qui baigne le sud-ouest de l'île de Montréal, entre les rapides de Lachine à l'est et le canal de Soulanges à l'ouest. D'environ 24 km de longueur, cette étendue d'eau communique au nord-ouest avec le lac des Deux Montagnes où débouche la rivière des Outaouais. Sur la rive sud, la rivière Saint-Louis s'y jette près du canal de Beauharnois et la rivière Châteauguay s'y jette plus en aval.

Le débit s'écoulant dans le lac Saint-Louis est régularisé par la gestion de plusieurs barrages en opération en amont dans le bassin versant.

La station hydrométrique étudiée porte le numéro du CEHQ 000091 et le numéro d'Environnement Canada 02OA039. Cette station enregistre des valeurs de niveau d'eau. Elle est située sur la rive nord du lac Saint-Louis, dans la ville de Pointe-Claire. Environnement Canada gère l'opération de cette station et en diffuse les données sur son site Internet (www.wsc.ec.gc.ca/hydat/H2O). Ce site Internet peut être consulté pour davantage d'information sur la station.

3. Description générale de l'analyse statistique

Une analyse statistique consiste à ajuster une loi statistique sur des débits ou des niveaux minimums, enregistré à une station hydrométrique qui contient un nombre suffisant de données, dans le but d'obtenir la valeur d'étiage pour différentes récurrences.

L'ensemble des lois statistiques généralement utilisées en hydrologie doit être ajusté pour estimer les débits ou niveaux minimums d'étiage pour les récurrences, les durées et les périodes voulues. Les débits d'étiage les plus couramment évalués sont le $Q_{2,7}$, le $Q_{10,7}$ et le $Q_{5,30}$ pour les périodes annuelles et estivales.

À la suite de l'analyse des ajustements, basée sur le critère d'adéquation bayésien, la loi décrivant le mieux l'échantillon de données est retenue. Pour différentes raisons, une

autre loi que celle choisie en se basant sur le critère d'adéquation bayésien peut être retenue. Par exemple, deux lois différentes retenues pour représenter les débits ou niveaux d'une certaine durée pour des périodes différentes peuvent donner des valeurs d'étiage aberrantes. Une valeur estivale plus faible qu'une valeur annuelle, pour une même récurrence, pourrait être une situation représentative d'un tel cas.

Préalablement à l'ajustement d'une loi statistique, il faut s'assurer que la série de données confirme les hypothèses de base. Théoriquement, les données qui composent l'échantillon doivent être indépendantes, stationnaires et homogènes pour qu'une loi statistique puisse être retenue.

Au CEHQ, les analyses statistiques sont réalisées à l'aide du logiciel d'ajustement de lois statistiques HYFRAN. Ce logiciel a été mis au point par l'INRS-ETE. Il permet notamment la vérification des hypothèses de base, en plus de fournir les valeurs du critère bayésien qui aide à faire la sélection de la meilleure loi.

4. Résultats

Les données utilisées pour l'analyse statistique sont les données accessibles sur le site Internet d'Environnement Canada pour la station 02OA039 (CEHQ 000091). Les données de 1915 à 2007 sont disponibles, mais seules les données de 1965 à 2006 ont été utilisées afin d'avoir un échantillon statistiquement stationnaire.

Les niveaux d'étiage annuels et estivaux sont présentés au tableau 1. Les bornes inférieures et supérieures sont fournies à titre indicatif seulement et sont basées sur la notion d'intervalle de confiance à 95 % pour chaque quantile estimé statistiquement.

Tableau 1 : Niveaux d'étiage à la station 000091 – Lac Saint-Louis

Quantile	Borne inférieure <i>m</i>	N_{annuel} <i>m</i>	Borne supérieure <i>m</i>	Borne inférieure <i>m</i>	N_{estival} <i>m</i>	Borne supérieure <i>m</i>
$N_{2,7}$	20,77	20,86	20,94	20,95	21,05	21,14
$N_{10,7}$	20,44	20,55	20,67	20,54	20,66	20,79
$N_{5,30}$	20,60	20,72	20,83	20,72	20,84	20,95

5. Discussion

Nos outils de statistique ne fournissent pas les dates des périodes d'étiage considérées. Toutefois, les données montrent qu'au cours des années 1965 à 2006, le niveau mensuel moyen du mois de septembre a été le plus faible de l'année. Ainsi, en moyenne, les niveaux enregistrés durant les mois de septembre ont été les plus faibles. Par contre, le fait que les niveaux statistiques d'étiage annuels soient plus faibles que les niveaux estivaux signifie que, pour plusieurs années, les minimums 7-jours et 30-jours annuels ont été enregistrés durant la période de novembre à mai.

Les niveaux fournis sont valides sous les conditions hydrologiques et de gestion qui prévalaient durant la période 1965 à 2006.

Le CEHQ ne peut pas être tenu responsable de la qualité des données de la station 000091, présentées sur le site Internet d'Environnement Canada.

6. Conclusion

Cette étude vise à calculer les statistiques d'étiage sur une base annuelle et estivale sur les niveaux d'eau enregistrés à la station hydrométrique 000091 du lac Saint-Louis, dans la ville de Pointe-Claire dans la région de Montréal. Les données hydrologiques sont disponibles sur le site Internet d'Environnement Canada.

7. Logiciel utilisé

Chaire en hydrologie statistique (Hydro-Québec/Alcan/CRSNG), HYFRAN, Logiciel pour l'analyse fréquentielle en hydrologie, version 1.1, INRS-ETE (Université du Québec), 2002.

Annexe 1 : Localisation de la station hydrométrique 000091



Carte de base: BDTQ 1 :20 000

Référence SNRC: 31H05

Annexe 7

Stabilité de la berge - Lettre d'un ingénieur



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

651, rue Notre-Dame Ouest, Bureau 240
Montréal (Québec) H3C 1H9

Tél. : (514) 398-0553

Fax : (514) 398-0554

Courriel : info@hdsenv.com

Site Web : www.hdsenv.com

Montréal, le 19 mai 2009

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC**

Service des projets en milieu hydrique

Édifice Marie-Guyart

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec)

G1R 5V7

Attention : **M. Gilles Brunet**
Chef du Service des projets en milieu hydrique

Objet : **STABILITÉ DES BERGES**
Ancienne usine d'Elkem à Beauharnois
V/D: 3211-02-231 N/D: HDS-5470

Monsieur Brunet,

En réponse aux éléments soulevés sous la référence « QC-25 » du document¹ transmis avec votre lettre du 30 octobre 2008 à l'attention de M. Léo Bertrand de Elkem Métal Canada, je suis d'avis que les plans de restauration présentés aux figures 28 à 32 du rapport principal sont conformes et réalisables en vue d'assurer la stabilité à long terme de la berge visée. Les différentes techniques de stabilisation préconisées (restauration de l'enrochement, adoucissement de la pente lorsque cela est possible, techniques de génie végétal...) devraient en effet permettre de stabiliser efficacement les berges et contrer l'érosion due aux glaces de printemps et aux courants lors des crues.

L'étude des photos aériennes historiques (1930, 1949, 1964, 1983, 1992 et 2006) de l'ancien site d'Elkem à Beauharnois, ainsi que l'évaluation de l'enrochement directement sur le terrain témoignent d'ailleurs que les berges du site de l'ancienne usine d'Elkem à Beauharnois sont déjà relativement résistantes faces aux forces d'érosion dues aux glaces et aux courants.

¹ MDDEP, Direction des évaluations environnementales, le 30 octobre 2008, *Questions et commentaires concernant le projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse sur le territoire de la Ville de Beauharnois, Dossier 3211-02-231*

En effet, on ne constate pas, sur les photos aériennes, de changements notables au niveau du profil de la berge entre 1949 et aujourd'hui. D'autre part, la berge est très bien enrochée sur toute sa longueur, majoritairement par des blocs de grès.

Le projet de restauration proposé par Elkem ne devrait pas diminuer la stabilité des berges du site étant donné que l'enrochement actuel sera conservé, voire amélioré. Par ailleurs, lorsque cela sera possible, les pentes de la berge seront atténuées, augmentant encore davantage la résistance à l'érosion.

Si des informations complémentaires étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez accepter nos meilleures salutations,



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard St-Germain'.

Richard St-Germain, ing., MBA

Annexe 8

Mentions d'espèces fauniques

Mentions d'espèces fauniques

Sont jointes à la présente annexe les mentions d'espèces fauniques obtenues auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).

Le 18 novembre 2008

Pierre Gauthier, Directeur
ELKEM Canada Inc.
2020, ch de la Réserve
CHICOUTIMI, Québec G7H 5B3

N/Réf.: 3016

Numéro de dossier : 740 9018 06 00

Objet : Information sur la faune et les habitats dans le cadre d'un projet Étude d'impact projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne usine d'alliage de ferroux-manganèse à Beauharnois (scories à Melocheville)

En réponse à votre demande d'information reçue le 26 août 2008 et concernant le sujet en rubrique, voici une description des banques de données consultées et des informations qui nous y avons extraites touchant votre secteur d'étude:

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), alors que pour les espèces floristiques, la responsabilité incombe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Ainsi, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces en situation précaire d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.

Selon la potentialité du territoire concerné, il peut s'avérer opportun de réaliser un inventaire de terrain, soit pour vérifier la localisation exacte ou la persistance des espèces rapportées, ou encore pour vérifier si des espèces potentielles non signalées jusqu'à maintenant sont présentes dans la zone à l'étude. En effet, l'information sur la localisation d'une mention est souvent imprécise mais indique que ces espèces peuvent être présentes dans la zone à l'étude si elle compte des habitats propices. Pour mieux connaître quelles espèces pourraient habiter les types d'habitats du territoire à l'étude, on peut consulter les fiches descriptives des 18 espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (voir le site Internet <http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>). Dans l'éventualité d'une étude sur le terrain, nous apprécierions obtenir les données brutes recueillies afin de bonifier notre système d'information.

Après la consultation de la banque de données du CDPNQ, nous vous avisons de la présence, sur le territoire de votre projet ou à l'intérieur d'un périmètre d'influence de ce dernier, de mentions d'espèces animales menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou d'intérêt pour le CDPNQ. Le rapport des mentions est ci-joint dans le fichier intitulé « Occurrences sélectionnées.pdf » et la « Carte

faunique » jointe indique la localisation de ces mentions.

Ces données sont confidentielles et transmises seulement à des fins de recherche, de conservation et de gestion du territoire. Afin de mieux protéger les espèces en cause, notamment de la récolte, nous exigeons que ces informations ne soient pas divulguées à un tiers et qu'elles soient employées seulement dans le contexte de la présente demande.

Pour faire mention des documents fournis, nous suggérons la formulation suivante :

Citation générale :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. Extractions du système de données pour le territoire de Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) [ou MDDEP le cas échéant], Québec. x pages.

Citation d'un rapport en particulier :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. Titre du rapport. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) [ou MDDEP le cas échéant], Québec. x pages.

Pour une donnée en particulier, l'auteur doit être cité et son autorisation accordée avant diffusion dans une publication.».

Pour en savoir davantage sur le CDPNQ, veuillez consulter le site web www.cdpnq.gouv.qc.ca.

Pour en savoir davantage sur les espèces d'oiseau en situation précaire qui figurent sur la sortie informatisée jointe ou s'ils présentent un potentiel de présence dans le territoire de votre projet, vous êtes invités à entrer en contact avec l'Association québécoise des groupes d'ornithologues du Québec (AQGO) (4545, Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, Succ. M, Montréal, Québec, H1V 3R2 site internet: <http://www.aqgo.qc.ca>). L'AQGO est responsable d'un programme de suivi des sites de reproduction des oiseaux menacés du Québec depuis 1993. Les renseignements colligés sont saisis dans la banque de données sur les oiseaux menacés du Québec (BDOMQ). Les demandes d'information doivent être adressées à monsieur Pierre Fradette, biologiste responsable de la BDOMQ (SOSPOP) au (418) 721-5051 (tournepierre@cgocable.ca) (sans frais: 1-877-ENPÉRIL ou 1-877-367-3745).

Aussi, dans le cas d'espèces d'amphibien ou de reptile, vous pouvez obtenir les données de l'Atlas de l'herpétofaune du Québec pour une somme raisonnable. Veuillez communiquer avec M. Sébastien Rouleau, à la Société d'histoire naturelle de la Vallée-du-Saint-Laurent au (514) 457-9449, (télécopieur : 457-0769 ; courriel : ecomus@total.net, 21 111, Bord du lac, Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec H9X 1C0).

Enfin, nous vous rappelons que c'est le MDDEP qui collige les mentions d'espèces végétales rares dans le CDPNQ. Pour la région Montérégie, vous pouvez contacter Robert Rubénovitch (450 928-7607, robert.rubenovitch@mddep.gouv.qc.ca) et pour les régions de Montréal et de Laval, c'est madame Lucie Veillette (514 873-3636 #268, lucie.veillette@mddep.gouv.qc.ca) qui saura vous répondre.

- Habitats fauniques cartographiés

La consultation des plans légaux des habitats fauniques (héronnière, aire de confinement du cerf de Virginie, habitat du rat musqué) révèle la présence d'au moins un habitat faunique dans votre secteur d'intérêt. La carte et la description de ces habitats sont jointes dans les fichiers intitulés « carte faunique » et « info sur un numéro d'habitat », respectivement. Les habitats fauniques illustrés sont protégés sur les terres de tenure publique (y compris celles du gouvernement du Québec), soit là où le règlement de protection des habitats fauniques s'applique. Notez aussi que l'habitat du poisson, même s'il n'est pas cartographié, est protégé partout dans les eaux publiques. Il est interdit de réaliser une activité susceptible de modifier un habitat faunique protégé à moins d'obtenir une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

- Faune ichtyenne présente

Un rapport contenant la liste des espèces de poissons capturés dans les pêches expérimentales dans ce secteur, leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, ainsi que les dates de protection de leurs activités de reproduction, intitulé « Liste d'espèces de poisson ... » est joint à cette lettre, ainsi qu'une carte localisant les pêches intitulée « carte faunique ». Notez que nos inventaires ne sont pas systématiques dans l'espace et dans le temps. Il est alors important de compléter les données avec des études sur le terrain, au besoin.

- Habitats de reproduction du poisson

La consultation de nos cartes d'inventaire révèle aucune observation d'habitat de reproduction du poisson (frayères, aires d'alevinage, etc...) dans votre secteur d'intérêt. Notez toutefois que notre territoire ne fait pas l'objet d'inventaires fauniques systématiques. C'est pourquoi des observations et des relevés sur le terrain sont recommandés pour bien documenter une évaluation environnementale.

- Animaux à fourrure

Même si nous ne possédons pas de données sur les mammifères semi-aquatiques et les animaux à fourrure, la «Division des fourrures», qui encadre les activités de piégeage et de commerce des fourrures, peut fournir sur demande des renseignements sur les ventes de peaux par municipalité, ce qui permettrait d'estimer l'intensité relative de ces activités, selon les espèces. Si ce type d'information vous intéresse, vous pouvez entrer en contact avec madame Huguette Massé qui assure ce service pour les régions de Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie. Vous pouvez joindre madame Massé au (450) 928-7608, poste 331 (huguette.masse@mrnf.gouv.qc.ca).

- Sites d'intérêt faunique

Une copie des fiches synthèses descriptives des sites d'intérêt faunique près de votre secteur d'étude, accompagnée d'une carte les localisant, est jointe à cette lettre.

- Statistiques de chasse au gros gibier

Les statistiques de chasse annuelle du gros gibier pour les zones de chasse sont gérés à Québec par Madame Lucie Gignac, (418) 627-8694 #7436 responsable de la fiche du Gros Gibier à la Direction du développement de la faune à Québec. En son absence en ce moment, Monsieur Gilles Lamontagne pourrait prendre en main votre demande.

- Ravages de cerfs de Virginie

Enfin, en ce qui concerne les études détaillées sur les ravages de cerf de Virginie, vous pouvez contacter Monsieur Claude Sirois, technicien de la faune de notre équipe Faune terrestre à la même adresse que moi. Son numéro de téléphone est le (450) 928-7608 #307

- Herpétofaune

Pour obtenir des renseignements sur l'herpétofaune de ces territoires, vous pouvez entrer en contact avec M. Sébastien Rouleau, à la Société d'histoire naturelle de la Vallée-du-Saint-Laurent au (514) 457-9449, (télécopieur : 457-0769 ; courriel : ecomus@total.net) qui vous transmettra l'information désirée pour une somme raisonnable.

- Observations faites par les ornithologues

En outre, l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO) est dépositaire d'une banque de données sur l'Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ) ; monsieur Jacques Larrivée au (418) 723-1880 #2574 (jlarive@cgocable.ca) est en mesure de répondre à vos demandes sur ce sujet.

Des renseignements sur la faune avienne (Atlas des oiseaux nicheurs du Québec) sont aussi disponibles auprès de L'AQGO ; on peut contacter monsieur Daniel Jauvin au (450) 568-3296 (djauvin@sorel-tracy.qc.ca). Enfin, l'AQGO est responsable d'un programme de suivi des sites de reproduction des oiseaux menacés du Québec depuis 1993. Les renseignements colligés sont saisis dans la banque de données sur les oiseaux menacés du Québec (BDOMQ). Les demandes d'information doivent être adressées à monsieur Pierre Fradette, biologiste responsable de la BDOMQ (SOSPOP) au (418) 721-5051, sans frais: 1-877-ENPÉRIL ou 1-877-367-3745, tournepierre@cgocable.ca. Pour de plus amples renseignements, consulter le site internet de l'Association à l'adresse suivante : <http://www.aqgo.qc.ca/epoq.htm>.

J'espère que ces renseignements répondent entièrement à vos besoins. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Steve Garceau

Biologiste, M.Sc.

/SG

[Beauharnois]

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

Faune

<i>Apalone spiniferus</i> - (3008)	G5 / N2 / S1		45 24 29 -73 56 19
tortue-molle à épines menacée	H (S) B5.04 Non	Le site a été utilisé en 1962, en 1965 et en 1968. En 1982, un individu a été capturé et gardé à l'aquarium de Montréal. En 1985, un individu a été observé sur le campus, en avant du collège Macdonald. Le site a été utilisé en 1987. Un individu a été observé en août 2003. Il y a également des mentions archéologiques pour cette région.	1985
Île-Perrot, Sainte-Anne-de-Bellevue et Pointe-du-Moulin, Baie de l'Île-Perrot, petite baie en aval de Pointe de Brucy, Sennerville, à la jonction de la route 40 et du Lac des Deux Montagnes, Entre Baie-d'Urfé et Sainte-Anne-de-Bellevue, Melocheville, parc de la Pointe du Buisson, Lasalle, parc des rapides de Lasalle, Pointe-à-Callière. En avant du collège Macdonald, sur le campus.		Îles-de-la-Paix; Île-de-la-Couvée; Île-aux-Hérons; Îles-de-la-Paix; Oka; Îles-Aville-Wight-et-Ham; Marguerite-D'Youville (appellation); Bois-de-l'Île-Bizard; Anse-à-l'Orme; Cap-Saint-Jacques; Deux Montagnes; Lac des - Oka; Lac St-Louis (Beauharnois); Lac des Deux Montagnes (Pointe-Calumet); Lac St-Louis (Pte-Clair); Lac St-Louis (Centre du Lac); Lac Saint-Louis (Île Dixie); Bassin de la Prairie (Île des Soeurs); Bassin de la Prairie (Grand Herbie); Canal de la Rive Sud (Rivière de la Tortue); Boisé-de-l'Île-des-Soeurs; Île-Rock; Île aux Hérons, l'Île aux Chèvres et l'Île Sept Soeurs; Lac des Deux Montagnes (Île Bizard); Rapides de Lachine (Lasalle); Rapides de Lachine (Île aux Hérons); Bassin de la Prairie (Verdun); rivière aux Serpents; Lac St-Louis (Pointe Ross); Lac des Deux Montagnes (Como); Lac St-Louis (Île St-Bernard/Pt Mercier); Canal de Beauharnois (Aval); Rapides de Lachine (Cote Ste-Catherine); Barrage Pte du Buisson Nord (Amont); Barrage Pte du Buisson Sud (Amont); Bassin De La Prairie (Île Aux Hérons); Bassin De La Prairie (S De Verdun); Bassin De La Prairie (Ese Lasalle); Serpents, rivière Aux; Deux Montagnes, lac des - la Grande Baie; Lac St-Louis (Îles de la Paix); pointe Hébert et Goyette; Grande Baie, la - Oka - P. P. S.; Île à Thomas (Îles de la Paix); Deux-Montagnes, L. des - Ste-Marthe-Sur; Lac des Deux Montagnes - la Grande Baie; Lac Saint-Louis (Îles de la Paix); Lac des Deux Montagnes (A de Vaudreuil); Lac St-Louis (Riv des Outaouais); Lac St-Louis Nord-Ouest; Lac St-Louis (Grande Anse); Lac St-Louis (Pte du Moulin/Pte Fortier); Fleuve Saint-Laurent (Île Verte); Lac des Deux Montagnes (Hudson); Lac Saint-Louis (Dorval); Lac St-Louis (Beaconsfield); Lac St-Louis (Baie de Valois); Lac des Deux Montagnes (Anse à l'Orme); Île Cadieux; Deux Montagnes, Lac des - Ste-Marthe-Sur; Île Saint-Bernard; Marais-de-l'Île-Aville	

Meilleure source : Gaudette, A. 1982. Message d'une conversation téléphonique avec Mike Rankin du Musée national, le 09/12/82. .



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			
<i>Asio flammeus</i> - (11018)	G5 / N3N,N4B / S3S4	Un adulte et un nid ont été aperçus entre le 20 avril et le 1er juillet 1985. Le site a également été utilisé en 1986 et en 1993.	45 17 07 -73 54 57 1993-04-18
hibou des marais	E (G)		
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
À environ 4 km au N-O de Beauharnois. Site SOS-POP : HM-148.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994 -. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification, populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Auchu Claude (1993); Quenneville Alain (1986); Yank Richard (1985)			
<i>Cistothorus platensis</i> - (1696)	G5 / N5B / S2	1992 et 1985 : l'espèce n'est pas observée ; 1977 : 5 adultes ; 1976 : 7 adultes. Habitats : champs, étangs et marécages. En 1992, l'habitat est peu propice à l'espèce.	45 17 54 -73 53 57 1977
troglodyte à bec court	H (M)		
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Beauharnois. Site BDOMQ : TC-29.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994 -. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification, populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bellemard Dominique (1977); Robert Michel (1992); Seutin Gilles (1976); Seutin Gilles (1985)			
<i>Esox americanus vermiculatus</i> - (11243)	G5T5 / N2? / S1	1942-05-20: 1 individu ; 1942-05-23 : 4 individus ; 1942-10-24 : 6 individus ; 1965-06-24 : 1 individu.	45 20 12 -73 50 47 1965-06-24
brochet vermiculé	H (S)		
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Petites îles, en face de Lery. Lac Saint-Louis.			
Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 2002. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien (En date de mars 2002). Longueuil, Direction régionale de la Montérégie. .			
<i>Etheostoma caeruleum</i> - (2181)	G5 / N3 / S1S2	1942-05-18 : 2 individus observés	45 20 03 -73 50 13 1942-05-18
dard arc-en-ciel	H (S)		
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Fleuve St-Laurent, Lac St-Louis, îles Tambault (bassin) dans les îles de la paix. <i>Îles-de-la-Paix; Îles-de-la-Paix; Lac St-Louis (Pointe Ross); Lac St-Louis (Îles de la Paix); Lac Saint-Louis (Îles de la Paix)</i>			
Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 1999. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien. (en date du 24 août 1999) Longueuil, Direction régionale de la Montérégie. .			



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun Statut de l'espèce au Québec Site d'inventaire Localisation	Qualité (Précision) Indice de biodiversité Cible de conservation	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation

Graptemys geographica - (2946)	G5 / N4 / S2		45 28 05 -73 56 50
tortue géographique	B (S)		2001-08-17
vulnérable	B3.11		
	Non		

Le site a été utilisé en 1968. Une étude capture-recapture démontre que le site a été utilisé en 1977, 1978 et 1979. Au moins quatre individus ont été observés en 1980 et un individu en 1985. En 1988, le site a également été utilisé et au moins un individu a été observé en 1989 dans un site de nidification. Le site a été utilisé en 1990 et au moins trois observations ont été faites dans un site de nidification. Plusieurs individus ont été observés en 1994 pendant les mois de juin et juillet, soit 190 individus. En 1995, quinze individus ont été observés sur le site. En 1996, trois individus ont été observés et deux en 2001. Le site a également été utilisé en 2003.

Fluve Saint-Laurent, Lac Saint-Louis, Lac des Deux-Montagnes, rivière des Prairies, rivière des Mille-Îles.

Îles-de-la-Paix; Île-de-Carillon; Île-de-la-Couvée; Îles-de-la-Paix; Îles-de-Boucherville; Oka; Îlet Vert (anciennement Île Evers); Île aux Canards; Île aux Moutons; Îles-Avelle-Might-et-Hiam; Presqu'île-Robillard; Marguerite-D'Youville (appellation); Pointe-aux-Prairies; Bois-de-Saraguay; Bois-de-Liasse (inclut le Bois-Franc); Bois-de-l'Île-Bizard; Anse-à-l'Orme; Cap-Saint-Jacques; Lac des Deux Montagnes (Baie de Rigaudi, ouest); Deux Montagnes, Lac des - Oka; Lac des Deux Montagnes (Baie de Saint-Placide); Lac St-Louis (Beauharnois); Lac des Deux Montagnes (Pointe-Calumet); Lac St-Louis (Pte-Claire); Lac St-Louis (Centre du Lac); Lac Saint-Louis (Île Dixie); Bassin de la Prairie (Île des Soeurs); Bassin de la Prairie (Grand Herbière); Fleuve Saint-Laurent (Îles de Boucherville); Ft St-Laurent (Île St-Jean); Île Beaugregard; Bois-de-l'Île-des-Soeurs; Île aux Asperges; Rivière-des-Mille-Îles; Île-Beaugregard; Marécage-de-l'Île-Marie; Île-Garth; Île-Beaugregard; Île aux Fraises (partie Dane); Île aux Fraises (partie Valentin); Lac des Deux Montagnes (Île Bizard); Bassin de la Prairie (Verdun); Ft St-Laurent (Battures Tailhandier); rivière aux Serpents; Lac St-Louis (Pointe Ross); Lac des Deux Montagnes (Como); Lac St-Louis (Île St-Bernard/Pt Mercier); Lac des Deux Montagnes (Baie de Choisy); Canal de Beauharnois (Aval); Ft St-Laurent (Îles de Boucherville); Pointe-aux-Anglais; Serpents; rivière Aux; Deux Montagnes, lac des - la Grande Baie; Lac St-Louis (Îles de la Paix); fleuve Saint-Laurent (Île Ste-Therese Sud); Fleuve St-Laurent (Île de Varennes); fleuve Saint-Laurent (Île aux Vaches Nord); Île aux Fraises (partie Maillet); pointe Hébert et Goyette; Grande Baie; la - Oka - P. P.S; Île à Thomas (Îles de la Paix); Deux-Montagnes; L. des - Ste-Marthe-Sur-; Lac des Deux Montagnes - la Grande Baie; Baie Brazeau Et Baie des Seigneurs; Lac des Deux Montagnes - Baie Carillon; Lac Saint-Louis (Îles de la Paix); Lac des Deux Montagnes (A de Vaudreuil); Lac St-Louis (Riv des Outouais); Lac St-Louis Nord-Ouest; Lac St-Louis (Grande Anse); Fleuve Saint-Laurent-St-Sulpice-Repentigny; Lac des Deux Montagnes - B. Fer Cheval; Fleuve Saint-Laurent (Îles de Vercheres); Fleuve St-Laurent-Repentigny; Lac St-Louis (Pte du Moulin/Pte Fortier); Ft St-Laurent (Emb Rdp); Fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Therese); Fleuve Saint-Laurent (Île Verre); Fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Therese/Et C); Lac des Deux Montagnes (Hudson); Lac des Deux Montagnes (Baie Quessel); Ft St-Laurent (Île Bellegarde); Lac Saint-Louis (Dorval); Lac St-Louis (Beaconsfield); Lac St-Louis (Baie de Valois); Lac des Deux Montagnes (Anse à l'Orme); rivière des Prairies (Coco Rochon Boutin); Prairies; Riv des Île



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

Gagne); Lac des Deux Montagnes (Pte Seguin); Lac des Deux Montagnes (Pte Seguin); Île Cadieux; Pte à la Raquette; pointe à Portelance; Mille Île, R. des - I. Morris; rivière des Mille Îles - Saint-Eustache; Mille Îles, R. des - I. des Gardes; rivière des Mille Îles - I. Belair Aval; rivière des Mille Îles - I. Belair Nord; rivière des Mille Îles - Marais de Rosemere; Deux Montagnes, Lac des - Ste-Marthe-Sur; Fl St-Laurent (Ilot Vert); Fl St-Laurent (île aux Canards); Île Saint-Bernard; îleuve Saint-Laurent - Île Ronde Bouchard; Mille Îles, R. des - Terrebonne; rivière des Mille Îles (Île aux Vaches); Lac des Deux Montagnes - B. Fer Cheval; rivière des Mille Îles (Île Provost); Riv des Mille Îles (Île Lacroix); Deux Montagnes, Lac des - Baie Carillon; Île Bonfoin; Archipel-du-Mitan; Alvar-de-l'Île-de-Pierre; Marais-de-l'Île-des-Juifs; Marais-de-l'Île-Avelle; archipel du Mitan; Île Bonfoin; Île Normand; baie de l'Île Locas (partie Cordeau-Parent); Île Isaie-Locas

Meilleure source : AARQ, 1988 -, Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Anonyme (1990); Anonyme (1994); Bélanger Dominic (2003); Bider Jean Roger (1988); Bider Jean Roger, Weil Greg (1980); Bisson Robert, Lalonde Stéphane (1996); Blouin-Demers Gabriel, Rodrigue David, Bider J. Roger (1995); Brisson M. (1990); Daigle Claude (1994); De Grandmont Jean (1985); De Grandmont Jean (1989); Desroches Jean-François (2001); Flaherty, Bider Jean Roger (1980); Galois Patrick, Azar Christian (1996); Gordon D.M.M., MacCulloch Ross D. (1977); Gordon David M. (); Hackney Alison (1988); Hoek Wyb, Lovrity Joseph E. (1968); Laurion Isabelle (2001); Leclerc François (1994); Lovrity Joseph E. (); Poulin Stéphane (1989); Rodrigue David, Bider Jean Roger, Casgrain Nicolas (1996); Smar Matt (1988)

Ixobrychus exilis - (776)

petit blongios

susceptible d'être désignée

G5 / N3B / S2S3

A (S)

B3.05

Non

45 16 09 - 73 55 36

2001-05-26

1993 : 1 adulte ; 1994 : 3 mâles chanteurs (probablement 5) ; 1995 : 1 adulte qui s'alimente ; 1997 : 1 adulte dans la partie sud après l'étranglement du marais ; 1997-05-25 : 1 adulte dans la partie ouest du premier étang aménagé ; 1998 : 1 adulte dans un îlot de végétation à l'ouest du bassin #1 ; 1999 : au moins 1 couple et d'autres adultes de sexe indéterminé dans le 2e étang du marais du côté des lignes électriques ; 1999-08-07 : 1 adulte et 1 jeune sans la calotte noire des adultes ; 2000 : 1 mâle entendu ; 2001 : 1 individu entendu. Habitat : Étangs aménagés de type marais peu profonds à typha avec forte densité de phragmites à certains endroits.

Saint-Étienne-de-Beauharnois. À beauharnois, tourner à gauche sur la route 236 (chemin St-Louis) vers St-Étienne. Faire 5,2 km, soit jusqu'à la montée St-Joseph. Sur la montée St-Joseph, après avoir traversé la rivière St-Louis et le rang Rivière Nord, prendre le rang Sainte-Anne. Le rang Sainte-Anne se termine en cul-de-sac près d'un étang aménagé par la Société Canards Illimités. Une digue en bordure de l'étang permet de circuler à pieds et d'observer aisément les lieux. Site BDOMQ : PB-32 ; ROM de Beauharnois #2.

Meilleure source : Bannon, P. 1991. Où et quand observer les oiseaux dans la région de Montréal. Centre de conservation de la faune aîlés de Montréal. Montréal. 364 p..

Moxostoma carinatum - (2159)

chevalier de rivière

susceptible d'être désignée

G4 / N2 / S2S3

H (S)

B5.04

Non

45 25 20 - 73 45 00

1984-05-12

1941-04-21 : 2 individus observés ; 1941-10-30 : 1 individu observé ; 1941-11-20 : 1 individu observé ; 1941-12-02 : 2 individus observés ; 1942-02-19 : 2 individus observés ; 1942-02-25 : 4 individus observés ; 1942-03-03 : 1 individu observé ; 1942-04-27 : 1 individu observé ; 1942-04-28 : 2 individus observés ; 1942-04-29 : 1 individu observé ; 1942-06-22 : 1 individu observé ; 1943-05-05 : 12 individus



Nom latin - (no. docurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

Fluve St-Laurent, lac St-Louis.

observés : 1943-05-06 : 2 individus observés ; 1943-05-07 : 3 individus observés ; 1943-05-08 : 14 individus observés ; 1943-05-10 : 38 individus observés ; 1943-05-11 : 118 individus observés ; 1943-05-12 : 6 individus observés ; 1943-05-14 : 4 individus observés ; 1943-05-19 : 3 individus observés ; 1943-05-20 : 18 individus observés ; 1943-05-24 : 30 individus observés ; 1943-05-30 : 3 individus observés ; 1943-05-31 : 8 individus observés ; 1943-06-01 : 4 individus observés ; 1943-06-02 : 1 individu observé ; 1943-06-04 : 1 individu observé ; 1943-06-05 : 2 individus observés ; 1943-06-07 : 5 individus observés ; 1943-06-08 : 3 individus observés ; 1943-06-09 : 1 individu observé ; 1943-06-10 : 1 individu observé ; 1943-06-11 : 2 individus observés ; 1948-02-12 : 4 individus observés ; 1948-02-16 : 8 individus observés ; 1948-02-18 : 3 individus observés ; 1948-02-19 : 1 individu observé ; 1948-02-23 : 4 individus observés ; 1948-02-24 : 3 individus observés ; 1948-02-27 : 2 individus observés ; 1948-02-28 : 1 individu observé ; 1948-03-01 : 1 individu observé ; 1948-03-04 : 1 individu observé ; 1948-04-17 : 4 individus observés ; 1968-06-18 : 1 individu observé ; 1982-04-28 : 1 individu observé ; 1982-05-02 : 10 individus observés ; 1984-05-04 : 1 individu observé. 1984-05-12 : 1 individu observé.

Iles-de-la-Paix; *Ile-de-la-Couvée*; *Ile-aux-Hérons*; *Iles-de-la-Paix*; *Marguerite-D'Youville* (appellation); *Lac St-Louis* (Beauharnois); *Lac St-Louis* (Pre-Chaire); *Lac St-Louis* (Centre du Lac); *Lac Saint-Louis* (Ile Dixie); *Bassin de la Prairie* (Ile des Soeurs); *Bassin de la Prairie* (Grand Herbière); *Canal de la Rive Sud* (Rivière de la Tortue); *Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson*; *Boisé-de-l'île-des-Soeurs*; *Ile-Rock*; *Ile aux Hérons*; *Ile aux Chevres* et *Ile Sept Soeurs*; *Rapides de Lachine* (Lasalle); *Rapides de Lachine* (Ile aux Hérons); *Bassin de la Prairie* (Verdun); *Lac St-Louis* (Pointe Ross); *Lac St-Louis* (Ile St-Bernard/Pr Mercier); *Rapides de Lachine* (Cote Ste-Catherine); *Barrage Pie du Buisson Nord* (Amon); *Barrage Pie du Buisson Sud* (Amon); *bassin De La Prairie* (Ile Aux Hérons); *Bassin De La Prairie* (S De Verdun); *Bassin De La Prairie* (Ese Lasalle); *Lac St-Louis* (Iles de la Paix); *pointe Hébert et Goyette*; *Ile à Thomas* (Iles de la Paix); *Lac Saint-Louis* (Iles de la Paix); *Lac St-Louis* (Riv des Outouais); *Lac St-Louis Nord-Ouest*; *Lac St-Louis* (Grande Anse); *Lac St-Louis* (Pie du Moulin/Pie Fortier); *Lac Saint-Louis* (Dorval); *Lac St-Louis* (Beaconsfield); *Lac St-Louis* (Baie de Valois); *Ile Saint-Bernard*

Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 1999. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien. (en date du 24 août 1999) Longueuil, Direction régionale de la Montérégie.

Moxostoma hubbsi - (2161)	G1 / N1 / S1	La première mention dans le Secteur 1 remonte à juin 1944 alors que 3 adultes et 1 juvénile ont été capturés. En avril 1946 et en mai 1947, 1 juvénile a été recensé à chacune des années. En 1971, 4 individus ont été capturés et la dernière observation pour ce secteur date de 2004, lors du suivi télémétrique, un adulte y a été enregistré.	45 44 46 -73 24 50
chevalier cuirvé	C (S)	La première mention au Secteur 2 date de juillet 1942, alors qu'un adulte a été capturé. En 1973, 3 adultes et 1 juvénile ont été recensés. De avril à octobre 1999, 95 adultes et 21 juvéniles ont été recensés, alors que pour les mêmes	2005-07-29
menacée	B2.01	Non	



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

mois de l'année 2000, 96 adultes ont été dénombrés. De mai à octobre 2001, 40 adultes ont été capturés, alors qu'en 2002, 26 adultes ont été comptés entre avril et novembre. En 2003, 52 adultes ont été recensés, alors qu'en 2004, 23 adultes ont été comptés et, lors du suivi télémétrique, 11 adultes sur 20 suivis ont été enregistrés dans ce secteur. En 2005, 8 adultes ont été

dénombrés.

La première mention au Secteur 3 date de septembre 1971, alors que 9 adultes avaient été capturés. En septembre 1973, 3 adultes ont été capturés, en juin 1980, 1 adulte et en septembre 1996, 2 adultes ont été recensés. Un adulte a été capturé en 2004 et lors du suivi télémétrique, 2 adultes ont été enregistrés dans ce

secteur.

La première mention au site 4 remonte à 1942 alors que 2 adultes ont été capturés en mai et 2 autres en juin. Les seules autres mentions pour ce secteur remontent à 2004, où 2 adultes ont été enregistrés dans ce secteur au cours de l'automne lors du suivi

télémétrique.

Aucune observation n'a été mentionnée

dans les années 1950 et 1960 dans aucun des secteurs. Habitat: ?

Cette occurrence est divisée en quatre secteurs du Fleuve St-Laurent, entre Vaudreuil et le Lac St-Pierre. Le premier secteur couvre le lac St-Pierre entre Sorel-Tracy et Pointe-du-Lac. Le 2e tronçon va de Lanoraie à Longueuil, le 3e couvre la Rivière des Mille-Îles et le N-E de la Rivière des Prairies et le 4e secteur englobe le Lac des Deux Montagnes jusqu'au Lac St-Louis.

Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 1999. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien. (en date du 24 août 1999) Longueuil, Direction régionale de la Montérégie .

Noturus flavus - (17639)

barbotte des rapides

susceptible d'être désignée

G5 / N4 / S2

H (S)

B5.04

Non

Les deux mentions datent de 1942, alors que 11 individus ont été empoisonnés à la Roténone. Habitat: ?

45 20 05 -73 51 00
1942-07-08

Dans le lac St-Louis, à Maple Grove, près de l'île à Tambault.

Îles-de-la-Paix; Îles-de-la-Paix; Lac St-Louis (Pointe Ross); Lac St-Louis (Îles de la Paix); Île à Thomas (Îles de la Paix); Lac Saint-Louis (Îles de la Paix)

Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 2002. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien (En date de mars 2002). Longueuil, Direction régionale de la Montérégie. .

Percina copelandi - (2236)

feuille-roche gris

vulnérable

G4 / N3 / S2S3

H (S)

B5.04

Non

1941-07-04 : au moins 1 individu observé. Habitat : roche.

45 19 09 -73 55 03
1941-07-04

Fleuve St-Laurent, lac St-Louis, baie au pied du chenal, rive ouest.

Lac St-Louis (Beauharnois); Lac St-Louis (Riv des Outaouais)

Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 1999. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien. (en date du 24 août 1999) Longueuil, Direction régionale de la



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

Monterégie .

***Pseudacris triseriata* - (16381)**

rainette faux-grillon de l'Ouest
vulnérable

G5 / N5 / S2 Site utilisé pour la reproduction. L'occurrence a été créée à partir des polygones régionaux transmis par le MRNF-Montérégie en janvier 2007. Habitat (REF carte 1 :20000) : milieu péri-urbain situé sur un plateau (42m alt.) irrigué par des cours d'eau et des cours d'eau intermittents. Présence d'une zone humide, de petits lacs ou mares.Présence d'une route régionale dans les limites de l'occurrence.

E (S)

2004

B5.04

Non

Monterégie, Beauharnois: Occurrence située sur la rive nord du Canal de Beauharnois, à proximité du barrage, juste à l'ouest du rang Sainte-Marie. Présence d'un chemin abandonné.

Meilleure source : AARQ, 1988 . Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. .

***Pseudacris triseriata* - (16382)**

rainette faux-grillon de l'Ouest
vulnérable

G5 / N5 / S2 Site utilisé pour la reproduction. L'occurrence a été créée à partir des polygones régionaux transmis par le MRNF-Montérégie en janvier 2007. Habitat (REF carte 1 :20000) : milieu péri-urbain situé sur un plateau (49m alt.) Présence d'une route locale dans les limites de l'occurrence.

E (S)

2004

B5.04

Non

Monterégie, Beauharnois: Occurrence située sur la rive sud du Canal de Beauharnois, à environ 4km en amont du barrage.

Meilleure source : AARQ, 1988 . Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. .



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

Autre

<i>Elipfito crassidens</i> - (14562)	G5 / N2N4 / S2	Morphologie du plan d'eau: 50% seuil, 50% bassin. Substrat caillouteux. Profondeur de 0,1 à 0,5m.	45 19 32 - 73 51 11 2001-09-17
elliptio à dents fortes susceptible d'être désignée	E (S) B5.04 Non		
Lac Saint Louis, Municipalité de Marple Grove. En face des îles de la Paix, de l'île du Docteur, à 14,5m à l'ouest d'un petit quai en bois situé au bout du chemin du parc de maisons mobiles. Numéro de station: FAPAQ 2001-09-17-1a.		Îles-de-la-Paix; Îles-de-la-Paix; Lac St-Louis (Beauharmois); Lac St-Louis (Îles de la Paix); pointe Hébert et Goyette; Île à Thomas (Îles de la Paix); Lac Saint-Louis (Îles de la Paix)	
Meilleure source : MULETTES. 2000 -. Banque de données sur les mulettes du Québec, active depuis 2000. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune. Québec, Québec. .			
<i>Elipfito crassidens</i> - (14563)	G5 / N2N4 / S2	Habitat: Substrat rocheux. Profondeur de 0,1 à 0,3m.	45 19 07 - 73 55 50 2001-09-17
elliptio à dents fortes susceptible d'être désignée	E (S) B5.04 Non		
Fleuve Saint Laurent, Municipalité de Melocheville. En aval du barrage de Pointe des Cascades; bâte située au parc municipal de Melocheville en face du terrain de base-ball. Numéro de station: FAPAQ 2001-09-17-2a.		Lac St-Louis (Riv des Outaouais)	
Meilleure source : MULETTES. 2000 -. Banque de données sur les mulettes du Québec, active depuis 2000. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune. Québec, Québec. .			
<i>Elipfito dilatata</i> - (14473)	G5 / N5 / S2S3	Habitat: 50% seuil, 50% bassin. Profondeur 0,1 à 0,5 m. Substrat caillouteux.	45 19 32 - 73 51 11 2001-09-17
elliptio pointu susceptible d'être désignée	E (S) B5.04 Non		
Rive du lac Saint-Louis, Municipalité de Maple Grove. En face des îles de la Paix, à 14,5 m à l'ouest d'un petit quai en bois situé au bout du chemin du parc de maisons mobiles. No de Station: FAPAQ 2001-09-17-1a.		Îles-de-la-Paix; Îles-de-la-Paix; Lac St-Louis (Beauharmois); Lac St-Louis (Îles de la Paix); pointe Hébert et Goyette; Île à Thomas (Îles de la Paix); Lac Saint-Louis (Îles de la Paix)	

Meilleure source :

* Pour l'information sensible, communiquer avec le CDPNQ

Nombre total d'occurrences pour cette requête : 16

Nombre total d'espèces pour cette requête : 14



Signification des termes et symboles utilisés

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes:

B : population animale reproductrice (breeding); H : non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M : population animale migratrice (migrant); N : population animale non reproductrice (non-breeding); NA : existant, sans occurrence répertoriée / exotique / hybride / présence accidentelle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur (reported falsely) / synonymie de la nomenclature; NR : rang non attribué (not ranked); P : présence potentielle; Q : statut taxinomique douteux; T : caractérise un taxon infra-spécifique ou une population isolée; U : rang impossible à déterminer (unrankable); X : taxon apparemment éteint ou éteint; ? : indique une incertitude (ex : S1?)

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : à caractériser; F : non retrouvée; H : historique; X : éteinte; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité : B1 : Exceptionnel; B2 : Très élevé; B3 : Élevé; B4 : Modéré; B5 : Marginal; B6 : Indéterminé

Valeur relative pour la conservation, calculée à partir du nombre d'occurrences de l'élément au Québec; des rangs de priorité globaux (G) et subnationaux (S); de l'endémisme juridictionnel et de la qualité des occurrences

Cible de conservation : L'étiquette " cible de conservation " identifie les occurrences d'espèces légalement protégées pour lesquelles des actions prioritaires sont définies au plan de conservation.



CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURRENCE

(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G1
B2	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
	.01	Occurrence autre que d'excellente qualité d'un élément G1
	.02	Occurrence d'excellente à bonne qualité d'un élément G2
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G3
	.04	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'un élément G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'un élément S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'une espèce S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.11	Occurrence de bonne qualité d'un élément S2
B4	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'un élément S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S3
	.05	Occurrence de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
	.07	Occurrence de bonne qualité d'un élément S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'un élément S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

Intérêt pour la conservation

Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

Références

The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers, 1992. Biological and Conservation Data System (Supplement 2+, released March, 1994). Arlington, Virginia.

The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department. Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.

Indice de biodiversité

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique (espèces, communautés naturelles) selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés au rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs T associés au rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'emphase sur le ou les éléments les plus rares. Le nombre d'éléments représentés intervient en second. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.



Faune ichthyenne

Liste des espèces de poissons qui ont été capturés lors de pêches expérimentales effectuées dans le lac Saint-Louis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). Ces informations ont été reçues en août 2008.

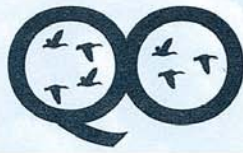
Liste des espèces de poisson capturées à un endroit

<i>Poisson</i>	<i>GENRE</i>	<i>ESPECE</i>	<i>Période de protection des activités de reproduction</i>		<i>Statut</i>
			<i>DÉBUT</i>	<i>FIN</i>	
Plan d'eau: LAC ST-LOUIS					
Endroit: BEAUHARNOIS					
achigan à grande bouche	Micropterus	salmoides	1 mai	1 août	
achigan à petite bouche	Micropterus	dolomieu	1 mai	1 août	
alose à gésier	Dorosoma	cepedianum			
alose savoureuse	Alosa	sapidissima	15 mai	1 juillet	vulnérable
anguille d'Amérique	Anguilla	rostrata	15 juin	5 septembre	
aucune espèce					
bar rayé	Morone	saxatilis			
barbotte brune	Ameiurus	nebulosus	15 mai	1 juillet	
baret	Morone	americana			
carpe	Cyprinus	carpio	1 juin	15 juillet	
crapet-soleil	Lepomis	gibbosus	15 mai	15 juillet	
doré jaune	Stizostedion	vitreum	1 avril	1 juin	
esturgeon jaune	Acipenser	fulvescens	1 mai	1 juillet	susceptible
fouille-roche zébré	Percina	caprodes			
gaspareau	Alosa	pseudoharengus			
grand brochet	Esox	lucius	1 avril	1 juin	
lamproie argentée	Ichthyomyzon	unicuspis			
maskinongé	Esox	masquinongy	15 avril	15 juin	
meunier noir	Catostomus	commersoni	1 avril	1 juin	
perchaude	Perca	flavescens	1 avril	1 juin	
poisson-castor	Amia	calva	1 mai	15 juin	
queue à tache noire	Notropis	hudsonius			
raseux-de-terre noir	Etheostoma	nigrum			
saumon coho	Oncorhynchus	kisutch			
suqueur blanc	Moxostoma	anisurum	1 mai	15 juin	
truite arc-en-ciel	Oncorhynchus	mykiss	15 octobre	15 mai	
truite brune	Salmo	trutta	15 octobre	15 mai	

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC, 2007. Banque de données du MRNF des résultats de pêches expérimentales effectuées au Québec - "Feuille de pêche", données de 1928 à aujourd'hui. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Montérégie et Estrie. 188 000 enregistrements

Avifaune

Liste des mentions d'espèces d'oiseaux fréquentant le secteur de Beauharnois fournit par la base de données ÉPOQ (Étude des populations d'oiseaux du Québec). Elle comporte également les mentions d'espèces d'oiseaux en péril pouvant nicher dans la zone d'étude fournies par la banque de données sur les oiseaux en péril du Québec (SOS-POP). Ces deux bases de données sont gérées par le Regroupement QuébecOiseaux. Ces informations ont été reçues suite aux demandes effectuées par notre firme en janvier 2009. Également, les résultats des inventaires aériens fournis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) et reçus en août 2008.



REGROUPEMENT
Québec Oiseaux

Montréal, le 13 janvier 2009

ATTN : Anne-Marie Wagner

Objet – Réponse à votre demande de renseignements sur les oiseaux en péril de votre projet d'étude environnementale : **Étude d'impact pour la restauration de la berge du lac Saint-Louis, à Beauharnois (No. de Facture : 5470-17)**

Aire d'étude – Région 16 – Montérégie. Les limites de l'aire d'étude sont définies par la carte géographique fournie et les coordonnées géographiques suivantes:

Cartographie : 5470 Figure 2 (11-01-2008).pdf
Coordonnée centrale : 45,3161 °N 73,8922 °O (rayon de 1,3 km)
Superficie : 4,08 km²

L'examen de la banque de données sur les oiseaux en péril du Québec (SOS-POP, version novembre 2008) révèle qu'il y a cinq (5) stations de nidification d'oiseaux en péril connue dans l'aire d'étude (Petit Blongios, Troglodyte à bec court, Hibou des marais et Martinet ramoneur). Vous trouverez les détails sur la liste des espèces étudiées dans le fichier «REQUÊTE_SOS-POP-Beauharnois-tab.xls».

Il importe de vous mentionner que le contenu de la banque de données ne contient pas d'information sur l'utilisation d'une aire d'étude à d'autres fins (oiseaux en péril de passage, en migration ou y hivernant) que la reproduction. Les données de la banque ne sont également pas le résultat d'un inventaire systématique et complet des espèces d'oiseau en péril qui peuvent nicher dans votre aire d'étude. Eu égard à ces considérations, le présent rapport ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.

Nous vous remercions d'avoir fait appel à nos services,

Le Duing Lang, biol. M.Sc.
Regroupement Québec Oiseaux
Courriel : lang@quebecoiseaux.org

Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOO)
Liste des espèces du secteur de Beauharnois

Nom français	Nom latin	Nombre de mentions	Reproduction		
			confirmée	probable	potentielle
Oie des neiges	<i>Chen caerulescens</i>	9	0	0	0
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	2	0	0	0
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	18	0	0	0
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	21	0	0	0
Canard branchu	<i>Aix sponsa</i>	17	0	0	0
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	8	0	0	0
Canard d'Amérique	<i>Anas americana</i>	19	0	0	0
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	25	0	0	0
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	120	1	5	0
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	4	0	0	0
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	6	0	0	0
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	8	0	0	0
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	7	0	0	0
Fuligule à dos blanc	<i>Aythya valisineria</i>	1	0	0	0
Fuligule à tête rouge	<i>Aythya americana</i>	1	0	0	0
Fuligule à collier	<i>Aythya collaris</i>	10	0	0	0
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	15	0	0	0
Petit Fuligule	<i>Aythya affinis</i>	4	0	0	0
Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	1	0	0	0
Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	4	0	0	0
Petit Garrot	<i>Bucephala albeola</i>	6	0	0	0
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	11	0	0	0
Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>	1	0	0	0
Harle couronné	<i>Lophodytes cucullatus</i>	5	0	0	0
Grand Harle	<i>Mergus merganser</i>	36	0	0	0
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	2	0	0	0
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	1	0	0	0
Gélinotte huppée	<i>Bonasa umbellus</i>	1	0	0	0
Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	15	0	0	0
Grèbe à bec bigarré	<i>Podilymbus podiceps</i>	12	0	0	0
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	2	0	0	0
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	3	0	0	0
Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>	93	4	3	0
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	1	0	0	0
Butor d'Amérique	<i>Botaurus lentiginosus</i>	2	0	0	0
Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	1	0	0	0
Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>	69	0	0	0
Héron vert	<i>Butorides virescens</i>	3	0	0	0
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	10	0	1	0
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	1	0	0	0
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	4	0	0	0
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	2	0	0	0
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	12	0	0	0
Épervier de Cooper	<i>Accipiter cooperii</i>	3	0	0	0
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	1	0	0	0
Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>	11	0	0	0
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	4	0	0	0

Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOO)
Liste des espèces du secteur de Beauharnois

Nom français	Nom latin	Nombre de mentions	Reproduction		
			confirmée	probable	potentielle
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	14	0	0	1
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	4	0	0	0
Faucon gerfaut	<i>Falco rusticolus</i>	1	0	0	0
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	4	0	0	0
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	3	0	0	0
Foulque d'Amérique	<i>Fulica americana</i>	5	0	0	0
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	5	0	0	0
Pluvier bronzé	<i>Pluvialis dominica</i>	3	0	0	0
Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	2	0	0	0
Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>	31	0	0	0
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	34	0	0	0
Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	5	0	0	0
Petit Chevalier	<i>Tringa flavipes</i>	12	0	0	0
Barge hudsonienne	<i>Limosa haemastica</i>	1	0	0	0
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	5	0	0	0
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	5	0	0	0
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	22	0	0	0
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	23	0	0	0
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	4	0	0	0
Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>	1	0	0	0
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	5	0	0	0
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	15	0	0	0
Bécasseau roussâtre	<i>Tryngites subruficollis</i>	1	0	0	0
Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>	1	0	0	0
Bécassine de Wilson	<i>Gallinago delicata</i>	6	0	0	0
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	5	0	0	0
Mouette de Bonaparte	<i>Larus philadelphia</i>	32	0	0	0
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	1	0	0	0
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>	167	9	1	0
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	90	0	0	0
Goéland de Thayer	<i>Larus thayeri</i>	1	0	0	0
Goéland arctique	<i>Larus glaucoides</i>	13	0	0	0
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	13	0	0	0
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	117	0	0	0
Mouette de Sabine	<i>Xema sabini</i>	6	0	0	0
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	1	0	0	0
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	21	0	0	0
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	48	0	0	0
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	75	0	3	0
Sterne de Forster	<i>Sterna forsteri</i>	1	0	0	0
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	1	0	0	0
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	79	0	0	0
Tourterelle triste	<i>Zenaida macroura</i>	48	0	0	0
Coulicou à bec noir	<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>	1	0	0	0
Petit-duc maculé	<i>Magascops asio</i>	1	0	0	0
Harfang des neiges	<i>Bubo scandiacus</i>	11	0	0	0
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	4	0	0	0

Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOO)
Liste des espèces du secteur de Beauharnois

Nom français	Nom latin	Nombre de mentions	Reproduction		
			confirmée	probable	potentielle
Colibri à gorge rubis	<i>Archilochus colubris</i>	1	0	0	0
Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Ceryle alcyon</i>	13	0	0	0
Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>	13	0	0	0
Pic chevelu	<i>Picoides villosus</i>	4	0	0	0
Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>	10	0	0	0
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	3	0	0	0
Moucherolle des aulnes	<i>Empidonax alnorum</i>	1	0	0	0
Moucherolle des saules	<i>Empidonax traillii</i>	7	4	1	2
Moucherolle tchébec	<i>Empidonax minimus</i>	4	0	0	0
Moucherolle phébi	<i>Sayornis phoebe</i>	3	0	0	0
Tyran huppé	<i>Myiarchus crinitus</i>	4	0	0	0
Tyran tritri	<i>Tyrannus tyrannus</i>	10	0	0	0
Viréo mélodieux	<i>Vireo gilvus</i>	7	0	0	0
Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>	4	0	0	0
Geai bleu	<i>Cyanocitta cristata</i>	20	0	0	0
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	52	0	0	0
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	3	0	0	0
Alouette hausse-col	<i>Eremophila alpestris</i>	12	0	0	0
Hirondelle noire	<i>Progne subis</i>	8	0	0	0
Hirondelle bicolor	<i>Tachycineta bicolor</i>	40	0	0	0
Hirondelle à ailes hérissées	<i>Stelgidopteryx serripennis</i>	6	0	0	0
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	13	0	0	0
Hirondelle à front blanc	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>	10	0	0	0
Hirondelle à front brun	<i>Petrochelidon fulva</i>	1	0	0	0
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	38	0	0	0
Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>	15	0	0	0
Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>	1	0	0	0
Sittelle à poitrine blanche	<i>Sitta carolinensis</i>	6	0	0	0
Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>	3	0	0	0
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	1	0	0	0
Troglodyte des marais	<i>Cistothorus palustris</i>	2	0	0	0
Grive fauve	<i>Catharus fuscescens</i>	3	0	0	0
Grive solitaire	<i>Catharus guttatus</i>	1	0	0	0
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	2	0	0	0
Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	29	0	0	0
Moqueur chat	<i>Dumetella carolinensis</i>	6	0	0	0
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	66	0	0	0
Pipit d'Amérique	<i>Anthus rubescens</i>	4	0	0	0
Jaseur d'Amérique	<i>Bombcilla cedrorum</i>	13	0	0	0
Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>	1	0	0	0
Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>	12	0	0	0
Paruline bleue	<i>Dendroica caerulescens</i>	3	0	0	0
Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>	4	0	0	0
Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>	1	0	0	0
Paruline rayée	<i>Dendroica striata</i>	3	0	0	0
Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>	3	0	0	0
Paruline couronnée	<i>Seiurus aurocapilla</i>	1	0	0	0

Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOO)
Liste des espèces du secteur de Beauharnois

Nom français	Nom latin	Nombre de mentions	Reproduction		
			confirmée	probable	potentielle
Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>	5	0	0	0
Bruant hudsonien	<i>Spizella arborea</i>	6	0	0	0
Bruant familier	<i>Spizella passerina</i>	1	0	0	0
Bruant vespéral	<i>Poocetes gramineus</i>	1	0	0	0
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	1	0	0	0
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	31	0	0	0
Bruant des marais	<i>Melospiza georgiana</i>	4	0	0	0
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	1	0	0	0
Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i>	1	0	0	0
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	14	0	0	0
Cardinal rouge	<i>Cardinalis cardinalis</i>	6	0	0	0
Cardinal à poitrine rose	<i>Pheucticus ludovicianus</i>	3	0	0	0
Carouge à épaulettes	<i>Agelaius phoeniceus</i>	34	0	0	0
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	2	0	0	0
Carouge à tête jaune	<i>Xanthocephalus xanthocephalus</i>	3	0	0	0
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	1	0	0	0
Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>	25	0	0	0
Vacher à tête brune	<i>Molothrus ater</i>	21	0	0	0
Oriole de Baltimore	<i>Icterus galbula</i>	6	0	0	0
Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>	1	0	0	0
Roselin familier	<i>Carpodacus mexicanus</i>	10	0	0	0
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	1	0	0	0
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	1	0	0	0
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	37	0	0	0
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	69	0	0	0

Nombre de feuillets traités : 245

Nombre de mentions traitées : 2312

Nombre d'heures d'observation : 189,08

Nombre d'espèces dans cette liste : 166

Indice de Ferry : 0,16

Nombre d'espèces dont la reproduction est confirmée : 4

Nombre d'espèces dont la reproduction est probable : 2

Nombre d'espèces dont la reproduction est potentielle : 1

L'indice de Ferry est une mesure de la probabilité de découverte d'une nouvelle espèce lors d'un prochain inventaire dans la zone. Ainsi, selon cet indice, il existe 16 chances sur 100 d'ajouter une espèce à cette liste lors d'une prochaine sortie sur le terrain.

Indice de Ferry = nombre d'espèces observées une seule fois / Nombre de feuillets

Les espèces sont présentées selon l'ordre taxinomique de l'American Ornithologists' Union (AOU).

Sommaire des critères de sélection des feuillets et des mentions

Traitement de la date d'observation

Les feuillets dont la date d'observation est comprise entre le 1990 01/01 et le 2008 12/31 sont traités.

Liste produite le 10 janvier 2009 pour Anne-Marie Wagner par Jacques Larivée.

REQUÊTE_SOS-POP-Beauharnois-tab
SUIVI

RELEVÉ NUMERO	ESPECE NOM FRANÇAIS	CODE	SITE NOM DU SITE	DETAILS SUR L'OCCUPATION							JOUR	DATE		
				NB D'ADULTESB	D'INDIVIDUS	PAGE	INCONN	NB DE NIDS	NB D'ŒUFS	NB DE JEUNES		INDICE DE MIFICATION	MOIS	ANNÉE
013459	Martinet ramoneur		Beuharnois	0	8	0	0	0	0	0	0	30	5	1966
039172	Martinet ramoneur		Beuharnois	0	7	0	0	0	0	0	0	13	8	1981
115840	Martinet ramoneur		Beuharnois	0	1	0	0	0	0	0	0	25	6	1990
505306	Martinet ramoneur		Beuharnois	0	4	0	0	0	0	0	0	14	8	1993
197154	Martinet ramoneur		Beuharnois	0	2	0	0	0	0	0	0	18	8	2000
197679	Martinet ramoneur		Beuharnois	0	1	0	0	0	0	0	0	4	8	2001
309003	Martinet ramoneur		Beuharnois	0	1	0	0	0	0	0	0	5	6	2002
534397	Martinet ramoneur		Beuharnois	0	1	0	0	0	0	0	0	21	5	2005
013463	Martinet ramoneur		Maple-Grove	0	15	0	0	0	0	0	0	10	6	1966
436633	Martinet ramoneur		Maple-Grove	0	1	0	0	0	0	0	0	22	8	2001
371076	Martinet ramoneur		Maple-Grove	0	2	0	0	0	0	0	0	11	6	2005
2169	Petit Blongios	PB-035	ROM de Beauharnois #1	0	0	0	0	0	0	0	0	06	06	1994
6074	Petit Blongios	PB-035	ROM de Beauharnois #1	0	0	0	0	0	0	0	0	25	05	1997
17867	Petit Blongios	PB-035	ROM de Beauharnois #1	0	0	0	0	0	0	0	0	10	07	2005
9227	Petit Blongios	PB-035	ROM de Beauharnois #1	0	0	0	0	0	0	0	0	11	06	2000
17866	Petit Blongios	PB-035	ROM de Beauharnois #1	0	0	0	0	0	0	0	0	06	06	2005
5942	Petit Blongios	PB-035	ROM de Beauharnois #1	0	0	0	0	0	0	0	0	17	06	1997
4218	Troglodyte à bec court	TC-029	Beuharnois	0	0	0	0	0	0	0	0			1985
3935	Troglodyte à bec court	TC-029	Beuharnois	0	0	0	0	0	0	0	0	01	06	1992
9799	Hibou des marais	HM-148	Beuharnois	1	0	0	0	0	0	0	0	18	04	1993
9798	Hibou des marais	HM-148	Beuharnois	1	0	0	0	0	0	0	0	07	06	1986
1459	Petit Blongios	PB-035	ROM de Beauharnois #1	1	0	0	0	0	0	0	0	13	06	1993
326	Petit Blongios	PB-035	ROM de Beauharnois #1	1	0	0	0	0	0	0	0	01	06	1992
834	Troglodyte à bec court	TC-029	Beuharnois	5	0	0	0	0	0	0	0	12	08	1977
833	Troglodyte à bec court	TC-029	Beuharnois	7	0	0	0	0	0	0	0	14	08	1976
9970	Hibou des marais	HM-148	Beuharnois	1	0	0	0	0	0	0	NJ			1985

Informations sur un habitat

No de l'HABITAT 02-16-0117

TYPE AIRE CONC.D'OISEAUX AQUATIQUES

REGION Montérégie

TOPONYME LAC ST-LOUIS (BEAUHARNOIS)

Description de l'inventaire fait en 1983

Carte 31H05-200-0101	Sections (Parcelles d'inventaire) 071001	
Mercator UTM 185870005019000	Mercator MLCP WF870190	
Municipalité BEAUHARNOIS	MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY	Région administrative Montérégie
Bassin versant BASSIN NOM 0000		
COURS D'EAU NO COURS D'EAU 0000	INDICATIF C	
Superficie 4 km ² Longueur 4 km Largeur 1 km		
Tenure	PUBLIQUE 0 km ² PRIVÉE 0 km ²	
État NATUREL 0 ALTERE 0 AMENAGE 0		
Utilisation du sol environnant	CENTRALE D'ENERGIE REPLISSAGE, JETES VILLE, VILLAGE, VILLEGATURE, ETC...	
Type de milieux MILIEU LACUSTRE	SUPERFICIE POURCENTAGE 0 0	
Visites Date Technique d'inventaire	Activité observée	
1983-10-06	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
1983-11-28	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
Recensement DATE ESPECE	ABONDANCE UNITE	
1983-11-28	Macreuse sp.	30 INDIVIDU(S)
1983-10-06	Bernache du Canada	80 INDIVIDU(S)

Description de l'inventaire fait en 1984

Carte 31H05-200-0101	Sections (Parcelles d'inventaire) 071001	
Mercator UTM 185870005019000	Mercator MLCP WF870190	
Municipalité BEAUHARNOIS	MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY	Région administrative Montérégie
Bassin versant BASSIN NOM 0000		
COURS D'EAU NO COURS D'EAU 0000	INDICATIF C	
Superficie 4 km ² Longueur 4 km Largeur 1 km		
Tenure	PUBLIQUE 0 km ² PRIVÉE 0 km ²	

État NATUREL 0 ALTERE 0 AMENAGE 0

Utilisation du sol environnant CENTRALE D'ENERGIE
REPLISSAGE, JETES
VILLE, VILLAGE, VILLEGIAURE, ETC...

Type de milieux MILIEU SUPERFICIE POURCENTAGE
LACUSTRE 0 0

Visites	Date	Technique d'inventaire	Activité observée
	1984-10-10	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1984-10-24	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1984-11-07	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1984-11-21	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION

Recensement	DATE	ESPECE	ABONDANCE	UNITE
	1984-11-21	Macreuse sp.	10	INDIVIDU(S)
	1984-11-21	Garrot à oeil d'or	23	INDIVIDU(S)
	1984-11-07	Garrot à oeil d'or	7	INDIVIDU(S)
	1984-10-10	Macreuse sp.	8	INDIVIDU(S)
	1984-10-10	Canard barboteur spp.	50	INDIVIDU(S)
	1984-10-24	Morillon sp.	80	INDIVIDU(S)

Description de l'inventaire fait en 1985

Sections (Parcelles d'inventaire)

Carte 31H05-200-0101

071001

Mercator UTM 185870005019000

Mercator MLCP WF870190

Municipalité
BEAUHARNOIS

MRC
BEAUHARNOIS-
SALABERRY

Région administrative
Montérégie

Bassin versant BASSIN NOM
0000

COURS D'EAU NO COURS D'EAU INDICATIF
0000 C

Superficie 4 km² **Longueur** 4 km **Largeur** 1 km

Tenure TERRE PU **PUBLIQUE** 0 km² **PRIVÉE** 0 km²

État NATUREL 0 ALTERE 0 AMENAGE 0

Utilisation du sol environnant CENTRALE D'ENERGIE
REPLISSAGE, JETES
VILLE, VILLAGE, VILLEGIAURE, ETC...

Type de milieux MILIEU SUPERFICIE POURCENTAGE
LACUSTRE 0 0

Visites	Date	Technique d'inventaire	Activité observée
	1985-11-14	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1985-11-21	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1985-11-26	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION

Recensement	DATE	ESPECE	ABONDANCE	UNITE
	1985-11-26	Morillon sp.	250	INDIVIDU(S)
	1985-11-26	Garrot à oeil d'or	137	INDIVIDU(S)

1985-11-21	Canard noir	1	INDIVIDU(S)
1985-11-14	Morillon sp.	1500	INDIVIDU(S)

Description de l'inventaire fait en 1986
Sections (Parcelles d'inventaire)
Carte 31H05-200-0101

071001

Mercator UTM 185870005019000

Mercator MLCP WF870190

Municipalité
 BEAUHARNOIS

MRC
 BEAUHARNOIS-
 SALABERRY

Région administrative
 Montérégie

Bassin versant BASSIN NOM
 0000

COURS D'EAU NO COURS D'EAU INDICATIF
 0000 C

Superficie 4 km² **Longueur** 4 km **Largeur** 1 km

Tenure PUBLIQUE 0 km² PRIVÉE 0 km²
État NATUREL 0 ALTERE 0 AMENAGE 0

Utilisation du sol environnant CENTRALE D'ENERGIE
 REMPLISSAGE, JETES
 VILLE, VILLAGE, VILLEGATURE, ETC...

Type de milieux MILIEU SUPERFICIE POURCENTAGE
 LACUSTRE 0 0

Visites	Date	Technique d'inventaire	Activité observée
	1986-11-04	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1986-11-17	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1986-11-25	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1986-12-01	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION

Recensement	DATE	ESPECE	ABONDANCE	UNITE
	1986-12-01	Garrot à oeil d'or	87	INDIVIDU(S)
	1986-11-25	Garrot à oeil d'or	57	INDIVIDU(S)
	1986-11-17	Garrot à oeil d'or	30	INDIVIDU(S)
	1986-11-04	Morillon à dos blanc	25	INDIVIDU(S)

Description de l'inventaire fait en 1988
Sections (Parcelles d'inventaire)
Carte 31H05-200-0101

071001

Mercator UTM 185870005019000

Mercator MLCP WF870190

Municipalité
 BEAUHARNOIS

MRC
 BEAUHARNOIS-
 SALABERRY

Région administrative
 Montérégie

Bassin versant BASSIN NOM
 0000

COURS D'EAU NO COURS D'EAU INDICATIF
 0000 C

Superficie 4 km² **Longueur** 4 km **Largeur** 1 km

Tenure PUBLIQUE 0 km² PRIVÉE 0 km²

État NATUREL 0 ALTERE 0 AMENAGE 0

Utilisation du sol environnant CENTRALE D'ENERGIE
REPLISSAGE, JETES
VILLE, VILLAGE, VILLEGATURE, ETC...

Type de milieux MILIEU SUPERFICIE POURCENTAGE
LACUSTRE 0 0

Visites	Date	Technique d'inventaire	Activité observée
	1988-09-27	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1988-10-12	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION

Recensement	DATE	ESPECE	ABONDANCE	UNITE
	1988-10-12	Cormoran à aigrettes	1	INDIVIDU(S)
	1988-09-27	Grand Héron	2	INDIVIDU(S)
	1988-09-27	Goéland à bec cerclé	10	INDIVIDU(S)
	1988-09-27	Mouette de Bonaparte	3	INDIVIDU(S)
	1988-09-27	Cormoran à aigrettes	4	INDIVIDU(S)
	1988-09-27	Bécasseau spp.	10	INDIVIDU(S)

Description de l'inventaire fait en 1990

Sections (Parcelles d'inventaire)

Carte 31H05-200-0101

071001

Mercator UTM 185870005019000

Mercator MLCP WF870190

Municipalité
BEAUHARNOIS

MRC
BEAUHARNOIS-
SALABERRY

Région administrative
Montréal

Bassin versant BASSIN NOM
0000

COURS D'EAU NO COURS D'EAU INDICATIF
0000 C

Superficie 4 km² **Longueur** 4 km **Largeur** 1 km

Tenure PUBLIQUE 0 km² PRIVÉE 0 km²

État NATUREL 0 ALTERE 0 AMENAGE 0

Utilisation du sol environnant CENTRALE D'ENERGIE
REPLISSAGE, JETES
VILLE, VILLAGE, VILLEGATURE, ETC...

Type de milieux MILIEU SUPERFICIE POURCENTAGE
LACUSTRE 0 0

Visites	Date	Technique d'inventaire	Activité observée
	1990-04-09	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1990-05-02	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION

Recensement	DATE	ESPECE	ABONDANCE	UNITE
	1990-05-02	Sterne pierregarin	10	INDIVIDU(S)
	1990-04-09	Grand Bec-scie	3	INDIVIDU(S)
	1990-04-09	Goéland à bec cerclé	150	INDIVIDU(S)

Herpétofaune

Liste des mentions d'espèces d'amphibiens et de reptiles, potentiellement présent dans le secteur de Beauharnois, ainsi que le lieu où elles ont été observées. Ces informations ont été fournies par la banque de données de l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec (AARQ), gérées par la Société d'Histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent et ont été reçues suite aux demandes effectuées par notre firme en octobre 2003 et janvier 2009.



Société d'histoire naturelle
de la vallée du Saint-Laurent
St. Lawrence Valley
Natural History Society

Le 22 octobre 2003

À : Tania Le Cavalier
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.
651, rue Notre-Dame Ouest, Bureau 240
Montréal (Québec) H3C 1H9

De : David Rodrigue
Société d'histoire naturelle de la
vallée du Saint-Laurent
21125, chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y7

Objet : Demande d'information concernant les espèces d'amphibiens et de reptiles
susceptibles d'être présentes dans un secteur de Beauharnois

Madame,

La recherche au sein de la banque de données de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ) a produit 19 observations pour le bois Robert situé dans le secteur mentionné ci-haut.

Voici donc la liste des espèces y ayant été observées : le Necture tacheté (*Necturus maculosus*), le Crapaud d'Amérique (*Bufo americanus*), l'Ouaouaron (*Rana catesbeiana*), la Grenouille verte (*Rana clamitans*), la Grenouille léopard (*Rana pipiens*), la Chélydre serpentine (*Chelydra serpentina*) et la Couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*).

Aucune de ces espèces n'est menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, n'hésitez pas à me contacter si vous avez d'autres questions.

Bien à vous,

David Rodrigue
Coordonnateur, Atlas des amphibiens
et des reptiles du Québec



Société d'histoire naturelle
de la vallée du Saint-Laurent
St. Lawrence Valley
Natural History Society

Le 12 janvier 2009

À: Anne-Marie Wagner
HDS environnement
651, rue Notre-Dame Ouest, bur. 240
Montréal (Québec), H3C 1H9

De: Sébastien Rouleau
Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent
21125 ch. Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue (Québec), H9X 3Y7
Tél.: 514-457-9449 poste 106, Téléc. : 514-457-0769
Courriel : rouleau.sebastien@ecomuseum.ca

Objet: Demande d'information concernant les espèces d'amphibiens et de reptiles présentes dans le secteur de Beauharnois approximativement englobé entre 73°54'35"O et 73°52'27"O et 45°19'54"N et 45°18'07"N.

Madame Wagner,

La recherche au sein de la banque de données de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ) a généré un total de 14 observations pour le secteur spécifique mentionné ci-haut. De façon à fournir des résultats représentatifs, j'ai élargi le secteur à 73°56'25"O, 45°20'28"N pour le coin nord-ouest et 73°48'12"O, 45°15'42"N pour le coin sud-est, soit en formant un quadrilatère d'environ 10 km par 10 km incluant votre secteur d'étude. Chacune de ces espèces pourrait potentiellement se retrouver dans le secteur sous étude, si l'habitat propice s'y retrouve. Voici donc la liste des espèces y ayant été observées : le Necture tacheté (*Necturus maculosus*), la Salamandre cendrée (*Plethodon cinereus*), le Crapaud d'Amérique (*Anaxyrus (Bufo) americanus*), la Rainette versicolore (*Hyla versicolor*), la Rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*), la Rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*), le Ououaron (*Lithobates (Rana) catesbeianus*), la Grenouille verte (*Lithobates (Rana) clamitans*), la Grenouille léopard (*Lithobates (Rana) pipiens*), la Grenouille des bois

(*Lithobates (Rana) sylvaticus*), la Tortue peinte (*Chrysemys picta*), la Tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) et la Couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*).

De ces espèces, la Rainette faux-grillon de l'Ouest est légalement désignée vulnérable et devrait être sérieusement considérée avant que des modifications ne soient apportées aux habitats.

Il serait fortement recommandable que des inventaires soient effectués dans la zone d'étude afin de vérifier la présence de cette espèce. L'identification des secteurs ou habitats où se retrouve cette espèce permettrait de prendre des mesures visant à conserver ses habitats et éviter de lui porter préjudice.

Ces données confidentielles vous sont transmises seulement à des fins de recherche, d'éducation, de conservation et de gestion de territoire. Elles ne doivent pas être diffusées auprès d'un tiers non concerné par la présente demande et doivent être utilisées uniquement dans le contexte de la présente demande.

Pour faire mention des documents fournis, nous vous suggérons la formulation suivante :

AARQ. 2009. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, n'hésitez pas à me contacter si vous avez d'autres questions.

Bien à vous,

Sébastien Rouleau
Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent
Courriel : rouleau.sebastien@ecomuseum.ca

Espèces d'herpétofaune observées dans la zone d'étude/secteur Beauharnois

Numéro Atlas	Code Espèce	Ville	Description du lieu	Date (J/M/A)
88236	BUAM	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
88248	BUAM	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
88238	BUAM	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
70216	BUAM	Beauharnois	Bois Robert, sur le terrain appartenant à l'entreprise PPG, entre la rivière Saint-Louis et le site d'enfouissement	30-08-2002
88184	CHPI	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive gauche	02-06-2005
88180	CHSE	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite, dans la grande baie	02-06-2005
88179	CHSE	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite, dans la grande baie	02-06-2005
88176	CHSE	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite	02-06-2005
88173	CHSE	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite	02-06-2005
70219	CHSE	Beauharnois	Bois Robert, sur le terrain appartenant à l'entreprise PPG, entre la rivière Saint-Louis et le site d'enfouissement	04-09-2002
88260	HYVE	Rivière-Nord	Lignes électriques - Rive Ouest de la rivière Saint-Louis	31-05-2005
88245	HYVE	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
88256	HYVE	Rivière-Nord	Bois Robert	31-05-2005
88255	HYVE	Rivière-Nord	Bois Robert	31-05-2005
88251	HYVE	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	07-06-2005
88319	HYVE	Rivière-Nord	Bois Robert	01-06-2005
88260	HYVE	Rivière-Nord	Lignes électriques - Rive Ouest de la rivière Saint-Louis	31-05-2005
88245	HYVE	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
88256	HYVE	Rivière-Nord	Bois Robert	31-05-2005
88255	HYVE	Rivière-Nord	Bois Robert	31-05-2005
18402	NEMA	Beauharnois	Lac Saint-Louis, rive sud, entre embouchure rivière Saint-Louis et Pointe Thibaudeau	14-02-1992
70214	PLCI	Beauharnois	Bois Robert, sur le terrain appartenant à l'entreprise PPG, entre la rivière Saint-Louis et le site d'enfouissement	30-08-2002
88235	PSCR	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
88257	PSCR	Rivière-Nord	Bois Robert	31-05-2005
88247	PSCR	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
87767	PSCR	Beauharnois	RNF des îles de la Paix	11-05-2004
81614	PSTR	Beauharnois	n/a	20-04-2004
84077	PSTR	Beauharnois	n/a	20-04-2004
88252	RACA	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	07-06-2005
88249	RACA	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	07-06-2005
88243	RACA	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	07-06-2005
88241	RACA	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	07-06-2005
88315	RACA	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite	02-06-2005
88175	RACA	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite, baie entre deux lignes électriques	02-06-2005
88318	RACA	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive gauche	02-06-2005
88317	RACA	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite	02-06-2005
88178	RACA	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite, dans la grande baie	02-06-2005
11339	RACA	Beauharnois	Près de station Léry de Hydro-Qc	09-08-1995
88240	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	07-06-2005
88242	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	07-06-2005
88253	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	07-06-2005
88316	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite	02-06-2005
88183	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive gauche	02-06-2005
88182	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive gauche	02-06-2005
88185	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive gauche	02-06-2005
88174	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite, baie entre deux lignes électriques	02-06-2005
88172	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite	02-06-2005
88314	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive droite	02-06-2005
88320	RACL	Rivière-Nord	Bois Robert	01-06-2005
88187	RACL	Rivière-Nord	Bois Robert	01-06-2005
88322	RACL	Rivière-Nord	Lignes électriques près de rivière St-Louis	01-06-2005
88190	RACL	Rivière-Nord	Bois Robert	01-06-2005
88244	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
88237	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
88246	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
88239	RACL	Rivière-Nord	Rivière Saint-Louis, rive Est	31-05-2005
88189	RAPI	Rivière-Nord	Bois Robert	01-06-2005
87768	RAPI	Beauharnois	RNF des îles de la Paix	11-05-2004

Numéro	Code	Ville	Description du lieu	Date
Atlas	Espèce			(J/M/A)
70217	RAPI	Beauharnois	Bois Robert, sur le terrain appartenant à l'entreprise PPG, entre la rivière Saint-Louis et le site d'enfouissement	30-08-2002
70207	RAPI	Beauharnois	Bois Robert, sur le terrain appartenant à l'entreprise PPG, entre la rivière Saint-Louis et le site d'enfouissement	26-08-2002
74763	RAPI	Beauharnois	BEAU04/Montée Sainte-Anne/aménagement des oiseaux migrateurs de Canard Illimités	26-04-2001
74774	RAPI	Beauharnois	BEAU05/chemin de la rivière Saint-Louis Nord/poste Hydro-Québec, pont par dessus ruisseau Savage	26-04-2001
18374	RAPI	Beauharnois	Marais de Ducs Illimited, près de piste cyclable	13-04-1998
11338	RAPI	Beauharnois	Côté S du canal Beauharnois	09-08-1995
88188	RASY	Rivière-Nord	Bois Robert	01-06-2005
74771	RASY	Beauharnois	BEAU04/Montée Sainte-Anne/aménagement des oiseaux migrateurs de Canard Illimités	26-04-2001
70212	THSI	Beauharnois	Bois Robert, sur le terrain appartenant à l'entreprise PPG, entre la rivière Saint-Louis et le site d'enfouissement	26-08-2002
70209	THSI	Beauharnois	Bois Robert, sur le terrain appartenant à l'entreprise PPG, entre la rivière Saint-Louis et le site d'enfouissement	26-08-2002
70208	THSI	Beauharnois	Bois Robert, sur le terrain appartenant à l'entreprise PPG, entre la rivière Saint-Louis et le site d'enfouissement	26-08-2002
11340	THSI	Beauharnois	Côté S du canal de Beauharnois	10-08-1995

Source: Atlas des amphibiens et reptiles du Québec, janvier 2009

**Code d'identification pour les espèces d'herpétofaune observées
dans la zone d'étude/secteur Beauharnois**

Genre	Espèce	Nom français	Code d'espèce
Necturus	maculosus	Necture tacheté	NEMA
Notophthalmus	viridescens	Triton vert	NOVI
Ambystoma	laterale	Salamandre à points bleus	AMLA
Ambystoma	maculatum	Salamandre maculée	AMMA
Desmognathus	fuscus	Salamandre sombre	DEFU
Desmognathus	ochrophaeus	Salamandre sombre des montagnes	DEOC
Eurycea	bilineata	Salamandre à deux lignes	EUBI
Gyrinophilus	porphyriticus	Salamandre pourpre	GYPO
Hemidactylium	scutatum	Salamandre à quatre doigts	HESC
Plethodon	cinereus	Salamandre rayée	PLCI
Anaxyrus	americanus	Crapaud d'Amérique	BUAM
Hyla	versicolor	Rainette versicolore	HYVE
Pseudacris	crucifer	Rainette crucifère	PSCR
Pseudacris	triseriata	Rainette faux-grillon de l'O.	PSTR
Pseudacris	maculata	Rainette faux-grillon boréale	PSMA
Lithobates	sylvaticus	Grenouille des bois	RASY
Lithobates	pipiens	Grenouille léopard	RAPI
Lithobates	palustris	Grenouille des marais	RAPA
Lithobates	clamitans	Grenouille verte	RACL
Lithobates	septentrionalis	Grenouille du Nord	RASP
Lithobates	catesbeianus	Ouaouaron	RACA
Chelydra	serpentina	Chélydre serpentine	CHSE
Sternotherus	odoratus	Tortue musquée	STOD
Chrysemys	picta	Tortue peinte	CHPI
Gratemys	geographica	Tortue géographique	GRGE
Emydoidea	blandingi	Tortue mouchetée	EMBL
Glyptemys	insculpta	Tortue des bois	GLIN
Clemmys	guttata	Tortue ponctuée	CLGU
Apalone	spinifera	Tortue-molle à épines	APSP
Dermochelys	coriacea	Tortue luth	DECO
Thamnophis	sirtalis	Couleuvre rayée	THSI
Nerodia	sipedon	Couleuvre d'eau	NESI
Storeria	occipitamaculata	Couleuvre à ventre rouge	STOC
Storeria	dekayi	Couleuvre brune	STDE
Liochlorophis	vernalis	Couleuvre verte	LIVE
Diadophis	punctatus	Couleuvre à collier	DIPU
Lampropeltis	triangulum	Couleuvre tachetée	LATR
Trachemys	scripta elegans	Tortue à oreilles rouges	TRSC
Ambystoma	species	Ambystome non-identifiée	AMSP
Desmognathus	species	Salamandre sombre non-identifiée	DESP
Thamnophis	sauritus	Couleuvre mince	THSA
		Espèce de tortue non identifiée	TOSP
Tortue	exotique	Tortue exotique	TOEX
		Rana non identifiée	RANI
		Couleuvre non identifiée	COSP

Source: Atlas des amphibiens et reptiles du Québec, janvier 2009

Annexe 9

Mentions d'espèces floristiques

Mentions d'espèces floristiques

Liste des mentions d'espèces floristiques obtenues auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) suite à la nouvelle demande effectuée par notre firme en janvier 2009.

Anne-Marie Wagner

De: robert.rubenovitch@mddep.gouv.qc.ca
Envoyé: 9 janvier 2009 09:31
À: amwagner@hdsenv.com
Objet: Votre demande CDPNQ



Bonjour Mme Wagner,

La présente fait suite à votre demande d'aujourd'hui concernant la présence d'espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées dans un secteur **de la municipalité de Beauharnois**, veuillez donc prendre connaissance de ce qui suit à ce sujet:

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un outil servant à colliger, analyser et diffuser l'information sur les espèces menacées. Les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement et ce, depuis 1988. Une partie des données existantes n'est toujours pas incorporée au centre si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. Une revue des données à être incorporées au centre et des recherches sur le terrain s'avèrent essentielles pour obtenir un portrait général des espèces menacées du territoire à l'étude. De plus, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales ou d'autres projets soumis à une autorisation du Ministère.

J'ai effectué la recherche dans l'aire illustrée sur les cartes jointes à la présente de façon à ce que soient incluses au minimum les occurrences dont la précision fait qu'elles pourraient se retrouver dans l'aire qui vous intéresse. Il y a dans l'aire de recherche **12 occurrences** rapportées pour **10 espèces**. Vous trouverez la liste de ces occurrences dans les fichiers "Occurrences" ci-joints en formats pdf et Excel (classeur1) dans lesquels est présentée l'information détaillée pour les occurrences. Vous remarquerez que certaines de ces occurrences datent cependant de plusieurs années. Par ailleurs, la carte de format jpg localise les occurrences retenues par des points noirs encerclés dans le polygone fin rouge.

Par ailleurs, veuillez noter les renseignements suivants pour les champs "PRÉCISION" et "LATITUDE" "LONGITUDE":

PRÉCISION : La précision de cette occurrence [4 possibilités : "S" i.e. dans un

rayon de 100 m; "M" i.e. dans un rayon de 1,5 km; "G" i.e. dans un rayon de 8 km et "U" i.e. trop imprécis pour être cartographié].

LATITUDE et LONGITUDE : Les coordonnées latitude et longitude de l'occurrence telle que cartographiée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (degré minute seconde, NAD 83). Ces coordonnées doivent nécessairement être interprétées conjointement avec le degré de précision de l'occurrence.

Veillez noter que lorsqu'il y a présence d'espèces sensibles à la cueillette, afin d'assurer un certain niveau de protection, le nom de l'espèce est masqué. La mention "Information sensible / Communiquer avec le CDPNQ" est alors indiquée et vous informe qu'en cas d'absolue nécessité cette information pourrait vous être transmise. J'ai néanmoins joint la liste de toutes les espèces présentes dans l'aire de recherche (fichier classeur2).

Ces informations vous sont transmises à titre confidentiel. Nous vous demandons d'utiliser ces données uniquement pour des fins de conservation et de gestion du territoire et de ne pas les divulguer. Cette requête vous est formulée de manière à mieux protéger ces espèces, notamment de la récolte.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Robert Rubénovitch

Préposé aux renseignements

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

robert.rubenovitch@mddep.gouv.qc.ca

Secteur Beauharnois-région 16-090109

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Norm commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

Flore

<i>Arisaema dracontium</i> - (6531)	G5 / N3 / S2	Bois clair et humide: plaine de débordement de frêne rouge, tilleul et érable argenté; environ 150 plants matures; 2001 : plus de 1000 individus dont au moins une vingtaine matures; 1996: 1802 individus recensés dont moins de 3% d'individus mâles et moins de 1% d'individus bisexués; pleine floraison la troisième semaine de juin.	45 19 23 -73 51 41
aristème dragon menacée GRANDE ILE	B (S) B3.11 Oui		2001-07-03
Iles de la Paix, île des Faubert, au centre-est de l'île.			
Meilleure source : Gagnon, D., P. Nantel, L. Lauzon, G. Forest et N. Lavoie. 1995. Dynamique des populations de huit espèces de plantes menacées ou vulnérables du Québec (rapport final). Rapport non publié, remis au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 269 p. + annexes.			
<i>Cardamine bulbosa</i> - (4390)	G5 / NNR / S2	Nil.	45 18 35 -73 52 53
cardamine bulbeuse susceptible d'être désignée	F (G) B5.04 Non		1960 (av.)
Beauharnois.			
Meilleure source : HERBIERS 2001 -. Banque de données sur les spécimens d'herbier, active depuis 2001. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNO). Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec. . Anonyme (0) MTMG			
<i>Carya ovata var. ovata</i> - (17014)	G5T5 / NNR / S3	Aucune caractérisation.	45 18 03 -73 53 02
caryer ovale susceptible d'être désignée	E (M) B5.04 Non		1998-07-12
Boisé Robert, à l'extrémité sud-ouest de la section 4, en bordure du chemin de gravier. Beauharnois, MRC de Beauharnois-Salaberry.			
Meilleure source : . . .			
<i>Celtis occidentalis</i> - (15721)	G5 / NNR / S3	2005 : Forêt feuillue humide: 12 individus.	45 19 01 -73 52 58
micocoulier occidental susceptible d'être désignée	D (S) B5.04 Non		2005-09-19



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			
MRC de Beauharnois-Salaberry, ville de Beauharnois, rive ouest de l'embouchure de la rivière Saint-Louis, au nord de la route 132			
Meilleure source : FORMTER 2001 -. Banque de données sur les formulaires de terrain, active depuis 2001. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec, Québec. .			
<i>Craetagus coccinioides</i> - (15719)	G4 / NNR / S1	2005 : Arbustaire à aubépines ouverte ou semi ouverte en bordure de chemins; 4 individus.	45 19 01 -73 52 58 2005-05-26
aubépine dilatée	D (S)		
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
MRC de Beauharnois-Salaberry, ville de Beauharnois, rive ouest de l'embouchure de la rivière Saint-Louis, au nord de la route 132			
Meilleure source : FORMTER 2001 -. Banque de données sur les formulaires de terrain, active depuis 2001. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec, Québec. .			
<i>Craetagus suborbiculata</i> - (15720)	G3? / N1 / S1S2	2005 : Arbustaire à aubépines ouverte ou semi ouverte en bordure de chemins; 5-10 individus. 2006: Observation d'individus à l'entrée est du parc régional du canal de Beauharnois, mais aucune précision sur la localisation exacte ou le nombre d'individus.	45 19 01 -73 52 58 2006-05-21
aubépine suborbiculaire	D (S)		
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
MRC de Beauharnois-Salaberry, ville de Beauharnois, rive ouest de l'embouchure de la rivière Saint-Louis, au nord de la route 132			
Meilleure source : FORMTER 2001 -. Banque de données sur les formulaires de terrain, active depuis 2001. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec, Québec. .			
<i>Cyperus odoratus</i> - (7146)	G5 / N5 / S2	Plage exondée sablonneuse, avec Bidens discoideus; pleine fructification la quatrième semaine d'août et la troisième semaine de septembre.	45 19 35 -73 51 42 2001-09-19
souchet odorant	C (S)		
susceptible d'être désignée	B5.01		
	Non		
Iles de la Paix, la Grande Ile (île de la Large); rive ouest		Îles-de-la-Paix; Îles-de-la-Paix; Lac Saint-Louis (Îles de la Paix)	
Meilleure source : Labrecque, J. 2001. Compte-rendu de l'inventaire des plantes menacées ou vulnérables à la Grande-Île et à l'île aux Plaines (Îles de la Paix). 10 p..			
<i>Cyperus odoratus</i> - (15724)	G5 / N5 / S2	2005 : Rivage sablo-graveleux; 9 individus.	45 19 01 -73 52 58
souchet odorant	D (S)		
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
MRC de Beauharnois-Salaberry, ville de Beauharnois, rive ouest de l'embouchure de la rivière Saint-Louis, au nord de la route 132			



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Norm commun	Qualité (Précision)	Aire(s) protégée(s)	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

Meilleure source : FORMITER 2001 -. Banque de données sur les formulaires de terrain, active depuis 2001, Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec, Québec. .

Quercus bicolor - (4892)	G5 / N4 / S2	Haut-trivage et bordure forestière; plusieurs dizaines d'arbres; pleine floraison la première semaine de juin et pleine fructification la troisième semaine de septembre.	45 19 22 -73 51 40
chêne bicolore	C (S)		2001-09-19
susceptible d'être désignée	B5.01		
	Non		

Iles-de-la-Paix, île du Large (Grande île); au sud-ouest de l'île, sur la partie la plus élevée, et au nord de l'île.

Meilleure source : Labrecque, J. 2001. Compte-rendu de l'inventaire des plantes menacées ou vulnérables à la Grande-Île et à l'île aux Plaines (Îles de la Paix). 10 p..

Quercus bicolor - (15722)	G5 / N4 / S2	2005 : Forêt feuillue humide; 10 individus.	45 19 01 -73 52 58
chêne bicolore	D (S)		2005-09-19
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		

MRC de Beauharnois-Salaberry, ville de Beauharnois, rive ouest de l'embouchure de la rivière Saint-Louis, au nord de la route 132

Meilleure source : FORMITER 2001 -. Banque de données sur les formulaires de terrain, active depuis 2001, Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec, Québec. .

Saururus cernuus - (5995)	G5 / NNR / S2	En fruits, dernière semaine d'août.	45 18 35 -73 52 53
lézardelle penchée	X (G)		1941
menacée	-		
	Non		

Beauharnois.

Meilleure source : Coursol, F. 2000b. La situation de la lézardelle penchée (*Saururus cernuus*) au Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 29 p..

Viola affinis - (6413)	G5 / NNR / S2	Bois humide avec <i>Arisaema dracontium</i> ; en pleine floraison la troisième semaine de mai, en pleine fructification la deuxième semaine de juin et la première semaine de juillet.	45 19 24 -73 51 41
violette affine	D (S)		2001-07-03
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		

Iles de la Paix, La Grande île; au sud-ouest de l'île.

Meilleure source : Labrecque, J. 2001. Compte-rendu de l'inventaire des plantes menacées ou vulnérables à la Grande-Île et à l'île aux Plaines (Îles de la Paix). 10 p..

Iles-de-la-Paix: Lac Saint-Louis (Îles de la Paix)



Nom latin - (no. d'occurrence)

Nom commun

Statut de l'espèce au Québec

Site d'inventaire

Localisation

Rang de priorité G / N / S

Qualité (Précision)

Indice de biodiversité

Cible de conservation

Description

Aire(s) protégée(s)

Latitude - Longitude

Dernière observation

* Pour l'information sensible, communiquer avec le CDPNQ

Nombre total d'occurrences pour cette requête : 12

Nombre total d'espèces pour cette requête : 10



Signification des termes et symboles utilisés

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'état) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes:

B : population animale reproductrice (breeding); H : non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M : population animale migratrice (migrant); N : population animale non reproductrice (non-breeding); NA : existant, sans occurrence répertoriée / exotique / hybride / présence accidentelle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur (reported falsely) / synonymie de la nomenclature; NR : rang non attribué (not ranked); P : présence potentielle; Q : statut taxinomique douteux; T : caractérise un taxon infra-spécifique ou une population isolée; U : rang impossible à déterminer (unrankable); X : taxon apparemment éteint ou éteint; ? : indique une incertitude (ex : S1?)

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : à caractériser; F : non retrouvée; H : historique; X : éteinte; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité : B1: Exceptionnel; B2: Très élevé; B3: Élevé; B4: Modéré; B5: Marginal; B6: Indéterminé

Valeur relative pour la conservation, calculée à partir du nombre d'occurrences de l'élément au Québec; des rangs de priorité globaux (G) et subnationaux (S); de l'endémisme juridictionnel et de la qualité des occurrences

Cible de conservation : Légende "cible de conservation" identifie les occurrences d'espèces légalement protégées pour lesquelles des actions prioritaires sont définies au plan de conservation.



CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURRENCE

(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G1
B2	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
	.01	Occurrence autre que d'excellente qualité d'un élément G1
	.02	Occurrence d'excellente à bonne qualité d'un élément G2
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G3
	.04	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'un élément G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'un élément S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'une espèce S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.11	Occurrence de bonne qualité d'un élément S2
B4	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'un élément S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S3
	.05	Occurrence de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
	.07	Occurrence de bonne qualité d'un élément S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'un élément S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

Intérêt pour la conservation

Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

Références

The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers. 1992. Biological and Conservation Data System (Supplement 2+, released March, 1994). Arlington, Virginia.

The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department. Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.

Indice de biodiversité

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique (espèces, communautés naturelles) selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés au rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs T associés au rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'emphase sur le ou les éléments les plus rares. Le nombre d'éléments représentés intervient en second. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

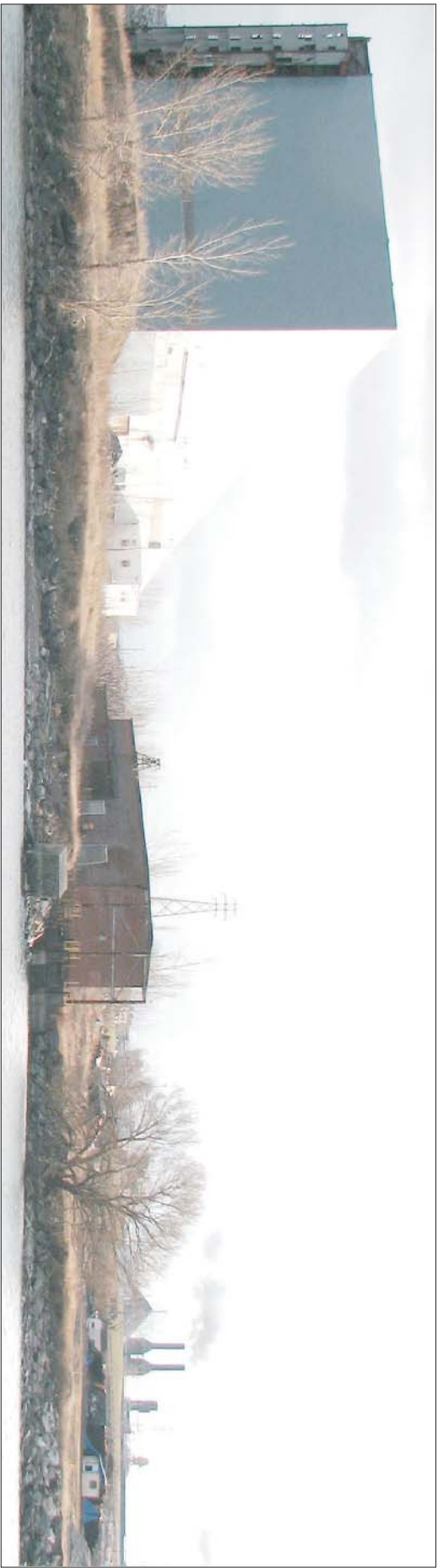


Annexe 10

Photographies de l'ensemble de la berge avant sa restauration

Annexe 10. Photographie de l'ouest de la berge (2008)





Annexe 10. Photographie de l'est de la berge (2008)



Annexe 11

Stabilisation de la berge par génie végétal - Lettre d'un ingénieur



**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

651, rue Notre-Dame Ouest, Bureau 240
Montréal (Québec) H3C 1H9

Tél. : (514) 398-0553

Fax : (514) 398-0554

Courriel : info@hdsenv.com

Site Web : www.hdsenv.com

Montréal, le 11 mai 2009

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC**

Service des projets en milieu hydrique

Édifice Marie-Guyart

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec)

G1R 5V7

Objet : STABILISATION DES BERGES PAR GÉNIE VÉGÉTAL
Ancienne usine d'Elkem à Beauharnois
N/D : HDS-5470

Madame, Monsieur,

Les différentes techniques de stabilisation de berge proposées dans l'étude d'impact révisée concernant l'ancien site d'Elkem à Beauharnois, combinée à l'évaluation de l'enrochement directement sur le terrain, nous permettent d'affirmer la faisabilité des dites techniques en plus d'augmenter la capacité de la rive à résister à l'érosion causée par les eaux et les glaces du lac St-Louis.

En effet, les méthodes de stabilisation par génie végétal choisies sont adaptées aux caractéristiques du milieu et varient selon si le projet est accepté ou si la variante 1 est retenue.

Le projet consiste à enlever par creusage les scories retrouvées le long de la berge ou à les confiner sous une couche de matériaux propres, à combler la berge à l'aide de matériaux et de terre végétale propres, à restaurer l'enrochement et à stabiliser et revégéter la rive. En plus de rétablir le caractère naturel des lieux, la revégétation de la rive offrira une meilleure stabilisation de la berge, une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la diversité de la faune de part la diversité du couvert végétal et l'agrandissement de la superficie de la bande riveraine.

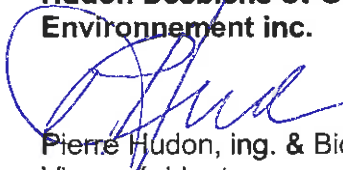
Si le projet principal est accepté, il sera possible de faire un reprofilage de la berge pour adoucir les pentes et mettre en place des rangs de plançons. Étant donné la très grande stabilité de la

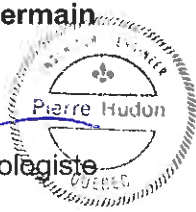
berge depuis 1949, d'après l'interprétation des photos aériennes, il est préférable de conserver l'enrochement jusqu'à la limite des inondations de récurrence de 100 ans. Par ailleurs, la végétalisation des enrochements sera réalisée sur presque la totalité de la rive en n'utilisant que des espèces indigènes.

Par ailleurs, si la variante 1 est retenue, les étapes consistent à confiner les scories retrouvées le long de la berge à l'aide de 25 cm de matériaux et de terre végétale propres, à restaurer l'enrochement et à stabiliser la rive par la végétation en utilisant les trois strates (herbacée, arbustive et arborescente) composées d'espèces indigènes.

Si des informations complémentaires étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veillez accepter nos meilleures salutations,

Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.

Pierre Hudon, ing. & Biologiste
Vice-président





**Hudon Desbiens St-Germain
Environnement inc.**

651, rue Notre-Dame Ouest, Bureau 240
Montréal (Québec) H3C 1H9

Tél. : 514 398-0553
Fax : 514 398-0554

Courriel : info@hdsenv.com
Site Web : www.hdsenv.com